



Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse



*Impact de l'essor démographique  
sur la population scolaire  
en Région de Bruxelles-Capitale*



*Les cahiers de l'IBSA*

Juin 2010





Les cahiers de l'IBSA

N°2 • Juin 2010

Impact de l'essor démographique  
sur la population scolaire en  
Région de Bruxelles-Capitale

La présente publication a été réalisée par Xavier Dehaibe.

L'auteur tient à remercier les membres de la cellule analyse de l'IBSA pour leurs conseils et relectures. En particulier Nicole Gérard pour les nombreux appels téléphoniques donnés aux écoles bruxelloises et Carole Thays pour la cartographie.

#### **Tous droits réservés**

Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse – Cellule Analyse.

L'usage d'extraits de la présente publication en tant qu'exposé ou démonstration dans un article, livre ou fichier est permis, moyennant une mention claire et précise de la source.

Cette édition des cahiers de l'IBSA ainsi que les précédentes sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, dans les publications de l'IBSA, à l'adresse suivante :  
[www.statbru.irisnet.be](http://www.statbru.irisnet.be)

Pour toute information concernant cette publication, veuillez prendre contact avec :  
Xavier Dehaibe  
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) – Cellule Analyse  
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
Tél. 02/800 38 86 – Fax 02/800 38 17  
[Courriel anabru@mrbc.irisnet.be](mailto:anabru@mrbc.irisnet.be)

© 2010 Région de Bruxelles-Capitale – Tous droits réservés

E.R.: F. Résimont, Secrétaire général  
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,  
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

Éditions IRIS – D/2010/6374/199





# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1. POPULATION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET OBLIGATOIRE À BRUXELLES</b>	<b>5</b>
<b>2. ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉLÈVES DES ÉCOLES BRUXELLOISES</b>	<b>7</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SCOLAIRES : TYPOLOGIE COMMUNALE</b>	<b>8</b>
3.1. Des écoles saturées à Bruxelles	8
3.2. Méthodologie et hypothèses	9
3.3. L'enseignement maternel	11
3.4. L'enseignement primaire	14
3.5. L'enseignement secondaire	17
3.6. Commentaires sur les typologies communales	19
<b>4. PROJECTION DE LA POPULATION SCOLAIRE AU NIVEAU COMMUNAL ET RÉGIONAL</b>	<b>20</b>
4.1. Méthodologie et hypothèses	20
4.2. Évolution de la population scolaire dans le maternel	21
4.3. Évolution de la population scolaire dans le primaire	24
4.4. Évolution de la population scolaire dans le secondaire	27
<b>5. LES BESOINS EN PLACES SCOLAIRES ET ÉCOLES AU NIVEAU COMMUNAL D'ICI À 2015 ET 2020</b>	<b>30</b>
5.1. Méthodologie et hypothèses	30
5.2. L'enseignement maternel d'ici à 2015	31
5.3. L'enseignement primaire d'ici à 2015	32
5.4. L'enseignement secondaire d'ici à 2015	34
5.5. Les besoins en places scolaires et écoles sur la période 2015-2020	35
<b>CONCLUSION</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>37</b>
<b>LISTE DES CARTES</b>	<b>39</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>40</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	<b>40</b>

# Introduction

Le feuilleton «inscriptions» en première année de l'enseignement secondaire francophone a montré avec fracas tant la sensibilité de la question de l'enseignement que la concentration des problèmes à Bruxelles par rapport au reste de la Communauté française. Il n'en va pas autrement pour l'enseignement néerlandophone où les files d'attente de parents désireux d'inscrire leurs enfants faisaient partie du rituel scolaire. Depuis lors, en Communauté flamande, l'inscription s'effectue en ligne.

Les prévisions de population pour les années à venir réalisées par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) sur la base des perspectives de population du Bureau fédéral du Plan (BfP) et de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) anticipent une forte augmentation du nombre d'enfants bruxellois en âge de scolarité. Cette augmentation de population va se traduire, quasi linéairement, par une augmentation de la demande scolaire.

Déjà à saturation, c'est tout l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire) qui va rapidement être soumis à

une très forte pression supplémentaire. Ce sera aussi le cas pour l'enseignement maternel. L'importance de cet enseignement est rappelée notamment par la Commission au Conseil et au Parlement européen<sup>1</sup> en ces termes : «L'enseignement préprimaire se révèle essentiel pour les étapes ultérieures de l'apprentissage, spécialement en termes de résultats et de socialisation. Il aide à prévenir les abandons scolaires, à améliorer l'équité des résultats et le relèvement des niveaux globaux de compétences mais aussi à réduire les coûts dans d'autres domaines (chômage, criminalité, etc.)»

La présente étude se penche sur les conséquences de l'essor démographique sur la demande scolaire, tant au niveau régional que communal. Elle se propose d'évaluer en conséquence le nombre d'écoles à ouvrir sur le territoire bruxellois en fonction de l'évolution de la population scolaire d'ici 2015 et 2020 et se base sur les projections communales de population élaborées par l'IBSA. Une proposition de répartition communale de ces établissements scolaires pour chacun des niveaux d'enseignement (maternel, primaire, secondaire) est avancée sous une hypothèse d'équité.

---

<sup>1</sup> Communication du 8 septembre 2006, «Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation»  
[http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/general\\_framework/c11095\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/general_framework/c11095_fr.htm)

# I. Population scolaire de l'enseignement maternel et obligatoire à Bruxelles

L'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale est principalement organisé ou subventionné par les deux grandes communautés du pays : la Communauté française et la Communauté flamande. Cette répartition ne simplifie pas la collecte de données sur l'état de l'enseignement dans la Région. Dans cette étude, la distinction entre l'enseignement néerlandophone ou francophone sera signalée lorsqu'elle est nécessaire mais le parti pris général sera de considérer la totalité de la population scolaire à Bruxelles, tant francophone que néerlandophone. Les chiffres concernent tous les réseaux d'enseignement de ces communautés, tant l'enseignement officiel que libre, confessionnel ou non-confessionnel. Les élèves des écoles purement privées ou internationales ne sont donc pas repris dans ces chiffres.

Au niveau régional, pour l'année scolaire 2007-2008, 51 716 enfants étaient scolarisés dans une école maternelle de la Région de Bruxelles-Capitale, 83 335 dans une école primaire et 88 918 dans une école secondaire.

Le tableau 1 fournit les chiffres pour chaque commune.

Les chiffres de ce tableau sont liés à la population communale mais aussi à l'éventuelle spécialisation de la commune dans l'enseignement, variable selon les niveaux. Par exemple, la Ville de Bruxelles qui compte 14,2 % de la population régionale scolarise 17,7 % de l'ensemble des enfants du maternel des écoles de la Région et 21,3 % des étudiants du secondaire. La Ville de Bruxelles est donc une commune spécialisée dans l'enseignement, en particulier le secondaire. Par contre, Berchem-Sainte-Agathe, abritant 2 % de la population régionale, scolarise une proportion comparable (2 %) des élèves du maternel accueillis à Bruxelles mais seulement 0,4 % des étudiants du secondaire fréquentant des écoles de la Capitale.

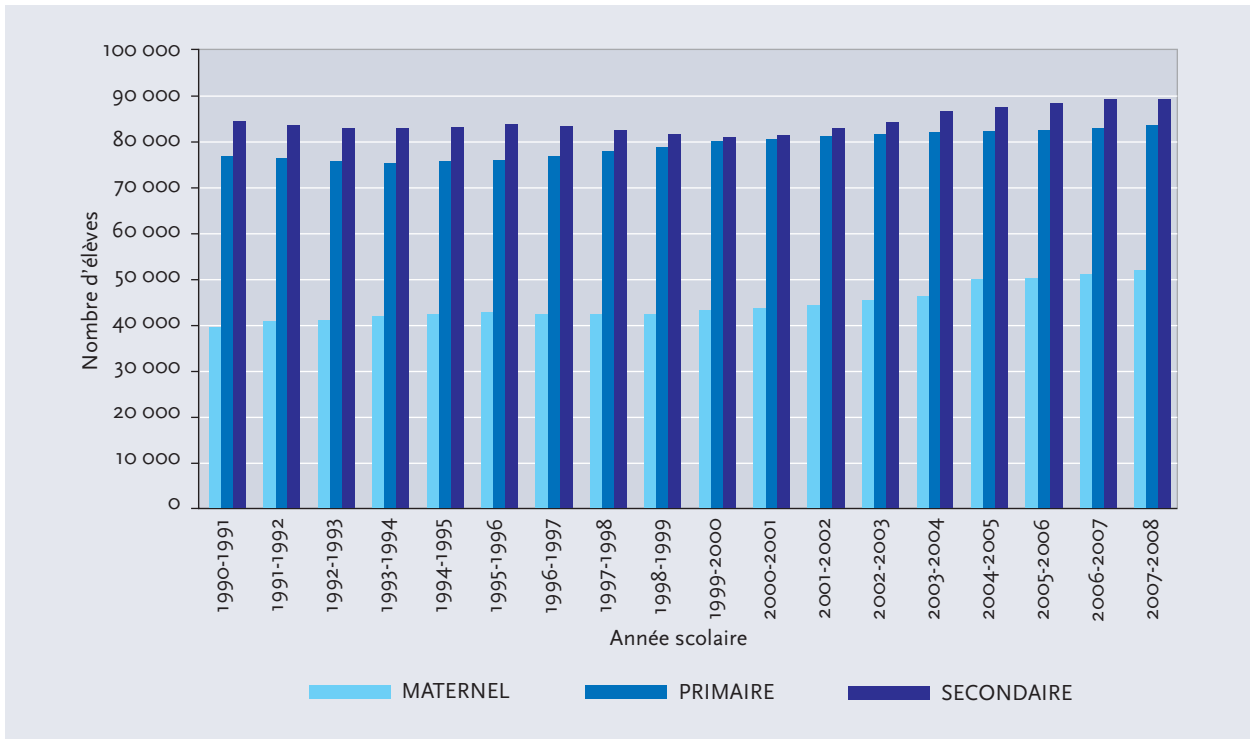
Du point de vue de l'évolution, les dernières années montrent une croissance constante de la population scolaire pour chacun des niveaux d'enseignement, comme le montre le graphique 1.

TABLEAU 1 : Population scolaire totale par commune selon le niveau

	2007-2008		
	Maternel	Primaire	Secondaire
Anderlecht	5 585	8 636	10 573
Auderghem	1 209	2 230	2 067
Berchem-Ste-Agathe	1 040	1 483	382
Bruxelles	9 159	15 825	19 016
Etterbeek	1 783	3 127	7 265
Evere	1 538	2 363	1 359
Forest	2 096	3 324	1 953
Ganshoren	1 272	2 208	2 143
Ixelles	2 484	3 464	6 982
Jette	2 544	4 281	3 880
Koekelberg	1 087	1 572	1 229
Molenbeek-St-Jean	4 063	5 899	2 571
Saint-Gilles	1 574	2 293	3 335
Saint-Josse-ten-Noode	793	1 258	1 319
Schaerbeek	4 912	7 875	7 804
Uccle	4 083	7 300	6 395
Watermael-Boitsfort	1 097	1 657	1 901
Woluwe St-Lambert	3 395	5 109	3 741
Woluwe St-Pierre	2 002	3 431	5 003
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>51 716</b>	<b>83 335</b>	<b>88 918</b>

Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA)

GRAPHIQUE 1 : Évolution de la population scolaire par niveau en Région de Bruxelles-Capitale



Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA)



## 2. Origine géographique des élèves des écoles bruxelloises

Tous les enfants scolarisés à Bruxelles ne sont pas originaires de la Région bruxelloise et tous les enfants de la Région bruxelloise ne sont pas scolarisés à Bruxelles. Ainsi, environ 16 % des élèves scolarisés à Bruxelles n'habitent pas Bruxelles, 3 % venant de Wallonie, 13 % de Flandre (Janssens *et al.*, 2009). Notons par ailleurs que, bien que venant majoritairement de Flandre, ces élèves extra-bruxellois se répartissent globalement dans les mêmes proportions que les élèves bruxellois entre l'enseignement de la Communauté française et l'enseignement de la Communauté flamande. En effet, la Communauté française constate que 14 % des élèves de ses écoles bruxelloises proviennent des deux autres régions : 11,8 % de Flandre et 2,2 % seulement de Wallonie (CCFEE, 2009).

À l'opposé, le nombre de jeunes Bruxellois scolarisés en Flandre ou en Wallonie est faible (Janssens *et al.*, 2009). Pour l'enseignement de la Communauté française, plus de 99 % des enfants bruxellois scolarisés au niveau

maternel ou primaire le sont à Bruxelles et ils sont encore plus de 96 % pour le secondaire.

On peut s'attendre à ce que ces pourcentages soient toujours très élevés mais un peu moindres dans le cas de l'enseignement néerlandophone, au vu de la proximité géographique d'écoles flamandes autour de la Capitale.

L'enseignement maternel et primaire est caractérisé par de courts déplacements entre le domicile et l'école. En Région de Bruxelles-Capitale, 77,2 % des déplacements pour ces niveaux d'enseignement font moins de 5 km. C'est finalement 98 % des élèves du maternel et du primaire domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale qui effectuent moins de 20 km pour se rendre à leur école (Halleux *et al.*, 2007). En revanche, les distances sont plus longues pour l'enseignement secondaire puisque seuls 54,5 % des étudiants bruxellois parcourent moins de 5 km pour se rendre à leur école. Ils sont cependant toujours 93 % à effectuer moins de 20 km.

## 3. État des lieux de l'offre et de la demande scolaires : typologie communale

Les lignes qui suivent ont pour objet d'éclairer la tension existant entre l'offre et la demande au niveau communal, tous réseaux confondus, tant dans l'enseignement francophone que néerlandophone. Une fois les constats posés, le nombre de places disponibles dans les écoles de chaque commune bruxelloise est mis en perspective du

nombre d'enfants de la commune concernés par l'enseignement maternel, primaire ou secondaire à l'aide d'un indicateur développé à cet effet. Cet indicateur sert enfin à l'élaboration d'une typologie communale de l'adéquation entre l'offre scolaire et la demande locale.

### 3.1. Des écoles saturées à Bruxelles

Déjà à l'heure actuelle, l'offre d'enseignement à Bruxelles semble répondre avec difficulté à la demande. Ce sont évidemment les enfants bruxellois qui en sont les premières victimes. En effet, un manque de place dans les écoles proches de leur domicile les contraint à effectuer des déplacements non souhaités.

L'enseignement primaire et maternel néerlandophone à Bruxelles a, sur ce plan, fait l'objet d'une étude approfondie (Janssens, 2009). L'étude, basée sur une enquête très large auprès des établissements néerlandophones, relève notamment la saturation quasi complète de l'enseignement maternel et des deux premières années primaires. Ainsi, 7 écoles maternelles néerlandophones sur 10 ont un taux d'occupation supérieur à 95 %, seuil à partir duquel une école est considérée comme «pleine» par Janssens. Autre exemple, au moment de l'étude de Janssens, le taux d'occupation des classes destinées aux enfants nés en 2005 était de 101,1 %.

Dans l'enseignement primaire néerlandophone toujours, la situation est actuellement moins critique à première vue que dans le maternel, seules 28 % des écoles sont pleines. Cependant, en examinant les chiffres de plus près, on constate, toujours dans cette étude, que la situation est de plus en plus critique à mesure que l'on se rapproche des premières années du primaire. Alors que le taux d'occupation des classes de sixième primaire n'est que de 73 %, ce chiffre monte à 90 % en troisième primaire, 92 % en deuxième primaire et 97 % en première primaire. Enfin, 75 % des écoles néerlandophones de la Capitale déclarent avoir refusé des élèves par manque de place.

Une enquête réalisée par l'IBSA auprès de nombreux établissements scolaires francophones (janvier-février 2010) tous réseaux confondus a confirmé le sentiment

que l'enseignement francophone est, lui aussi, à saturation. De nombreuses écoles maternelles et primaires déclarent en effet être à leur maximum de capacité pour des raisons immobilières. C'est-à-dire que, même en recevant les enseignants, bancs ou chaises nécessaires, ces établissements ne peuvent plus accueillir d'enfant. Dans l'enseignement maternel, par exemple, les inscriptions s'ouvrent par endroit deux ans à l'avance. Il est important de souligner que les établissements ont été sélectionnés aléatoirement et ne font donc pas tous l'objet d'une réputation particulière (a fortiori puisqu'il s'agit ici de l'enseignement maternel). Il est difficile d'y voir autre chose qu'une tendance générale.

Ainsi, sur 48 implantations d'écoles maternelles francophones pour lesquelles une information utilisable sur la population scolaire actuelle et sur la capacité maximale a été obtenue, 35 soit près des trois quarts déclarent ne plus avoir de places disponibles. Par contre, 13 déclarent encore avoir des places disponibles. Ces dernières sont principalement situées dans le sud-est de la Région (Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem et Ixelles). Seules une école à Koekelberg et une autre à Saint-Josse-ten-Noode déclarent avoir encore quelques places de libres.

Les écoles sondées offrent environ 8 750 places dans le maternel (soit de l'ordre de 15 % de l'offre totale des écoles francophones). Sur ces 8 750 places, seules 250 environ sont encore disponibles. L'échantillon présente donc un taux d'occupation moyen supérieur à 95 % ce qui correspond au taux d'occupation d'une école «pleine» selon l'hypothèse de Janssens. Enfin, la plupart de ces places disponibles le sont dans les communes du sud-est précitées. Si ce rapide sondage doit être interprété avec précaution, les taux d'occupation obtenus, proches de 100 %, paraissent plus qu'indicatifs.

Par ailleurs, d'autres informations concernant trois communes scolarisant de nombreux élèves confirment ce fait.

- À Schaerbeek, dans l'enseignement communal, le nombre de places disponibles au niveau maternel ou primaire est proche de zéro.
- À Anderlecht, la situation est totalement à saturation. Plus une seule place n'est disponible dans le maternel ou le primaire organisé par la commune. Au niveau fondamental de l'enseignement communal anderlechtois, de l'ordre de 500 demandes d'inscription n'ont pu être honorées à la fin novembre 2009. Plus de 300 élèves suivent leur enseignement dans des locaux qui n'étaient pas à l'origine destinés à accueillir une classe : un préau, un réfectoire, un couloir, une bibliothèque, une salle des professeurs ou une cave.

- À la Ville de Bruxelles, le conseil communal a récemment adapté pour les années 2010-2011 et futures les dispositions fixant les modalités d'inscription en classe d'accueil de l'enseignement maternel, en première année de l'enseignement maternel et primaire ordinaire<sup>2</sup>. En classe d'accueil, l'inscription ne sera accordée à partir de l'année prochaine (2010-2011) qu'aux enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin de l'année concernée, soit aux enfants âgés de trois ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire.

Notons encore qu'au niveau maternel, en tout cas en classe d'accueil, l'inscription des enfants se fait de manière quasi continue sur l'année. En Communauté française par exemple, le comptage des enfants du maternel s'effectuant au 15 janvier, les enfants arrivant dans le maternel après cette date ne sont pas comptabilisés dans la population scolaire de cette année-là. Ils rejoindront donc des classes déjà surchargées.

## 3.2. Méthodologie et hypothèses

Les hypothèses ci-dessous sont retenues dans le but de mettre en évidence les principales tendances communales dans le rapport entre l'offre et la demande scolaire. Ce questionnement peut être résumé de la manière suivante : «Y a-t-il, dans les écoles de la commune concernée, au moins une place dans le maternel/primaire/secondaire par enfant de cette même commune concerné par le maternel/primaire/secondaire ?»

Pour répondre à cette question, nous allons estimer le nombre d'enfants bruxellois concernés par le niveau d'enseignement considéré et examiner si les écoles de la commune sont en mesure d'accueillir ces élèves.

Pour ce qui concerne la demande, c'est-à-dire la population résidant à Bruxelles et en âge de scolarité, une modélisation de la répartition des principales classes d'âge dans chaque niveau d'enseignement est avancée. Les chiffres retenus sont ceux de l'année  $t$  des classes d'âge concernées de l'année scolaire  $t-1 - t$ . En effet, ces chiffres de population sont donnés au 1<sup>er</sup> janvier. Dans les statistiques de population,  $x$  ans signifie  $x$  ans révolus au premier janvier de l'année de référence. Ainsi, par exemple, les chiffres de population de 2008 sont utilisés pour estimer le nombre d'enfants censés entrer en première primaire lors de l'année scolaire 2007-2008. Il

s'agit des enfants nés en 2002 soit ceux de la classe 6 ans dans les chiffres de population au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Il faut ensuite estimer la part de ces différentes classes d'âge qui se retrouve soit dans le maternel, soit dans le primaire, soit dans le secondaire. Pour ce faire, c'est la répartition des classes d'âge dans l'enseignement de la Communauté française en Wallonie (Etnic, 2007) qui a été prise comme base pour approcher ces taux de scolarisation bruxellois. En effet, il est difficile d'estimer ces taux dans la Région bruxelloise, étant donné que les deux communautés organisent l'enseignement et ne ciblent donc chacune qu'une partie de la population bruxelloise. Les taux ont été arrondis. Dans le tableau 2 est repris le taux de scolarisation par âge retenu pour la Région, soit le rapport entre le nombre d'élèves de l'âge donné qui suit l'enseignement dans le niveau considéré et la population totale de cet âge.

Ces taux de scolarisation, arrondis à dessein, peuvent paraître forcés mais ils seront surtout utilisés lors de la projection de la population scolaire (voir point 4) où la modélisation a été construite de manière à la rendre très peu sensible à des imprécisions sur ce taux, principalement parce que les taux de scolarisation sont, justement, difficiles à estimer.

<sup>2</sup> Conseil communal de la Ville de Bruxelles du 23/11/2009

TABLEAU 2 : Taux de scolarisation des classes d'âge en fonction des niveaux

Maternel		Primaire		Secondaire	
Âge	Taux de scolarisation	Âge	Taux de scolarisation	Âge	Taux de scolarisation
2	45 %	6	100 %	12	67 %
3	100 %	7	100 %	13	100 %
4	100 %	8	100 %	14	100 %
5	100 %	9	100 %	15	100 %
		10	100 %	16	100 %
		11	100 %	17	90 %
		12	33 %	18	50 %
				19	25 %
				20	10 %

Source : Etnic - calculs IBSA

C'est en particulier l'hypothèse d'un taux de scolarisation de 100 % des enfants de 3 ans révolus en maternelle qui peut paraître forte. Il faut tout d'abord observer qu'en 2005-2006, ce taux de scolarisation des 3 ans était déjà de 96 % en Wallonie pour l'enseignement de la Communauté française. En outre, la Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par une proportion de personnes inscrites au registre d'attente (candidats-réfugiés) plus élevée que les autres régions du pays. Les enfants supplémentaires inscrits dans ce registre viendront donc gonfler ce taux car ils ne sont pas repris dans les chiffres officiels de population, dénominateur de ce taux. Le même mécanisme s'applique au nombre inconnu mais pas forcément négligeable d'enfants en situation illégale en Belgique mais néanmoins scolarisés. Là aussi, leur nombre est très vraisemblablement proportionnellement supérieur à Bruxelles par rapport aux autres régions du pays et donc par rapport à la Wallonie. Un autre élément justifiant ce taux de 100 % est que ces taux sont calculés, dans le maternel de la Communauté française, sur la base de la population scolaire au 15 janvier. Or, un certain nombre d'élèves de classe d'accueil voire de première maternelle s'inscrivent après cette date, augmentant encore ce pourcentage. Enfin, l'objectif d'une scolarisation de 100 % à ce niveau d'enseignement est encouragé au niveau européen comme vu précédemment.

Concernant l'offre, la saturation de l'enseignement bruxellois est posée, le nombre de places disponibles correspond donc au nombre d'élèves inscrits.

En ce qui concerne l'adéquation entre l'offre et la demande, il faut tout d'abord rappeler qu'en Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de places dans l'enseigne-

ment est supérieur au nombre d'enfants bruxellois scolarisés calculé selon la clé de répartition du tableau 2. Principalement parce que la Région est un centre d'enseignement et accueille de nombreux élèves issus d'autres régions. C'est particulièrement le cas pour certaines communes, notamment celles situées aux frontières de la Région ou encore à la Ville de Bruxelles. Ce phénomène est plus important pour le secondaire.

Comme vu précédemment, les capacités de l'enseignement bruxellois semblent être quasiment à leur maximum. En outre, comme les Bruxellois sont généralement scolarisés à Bruxelles, il convient de s'intéresser à la capacité d'accueil relative de l'enseignement bruxellois, soit le rapport entre le nombre de places dans les écoles d'un niveau donné et le nombre d'enfants bruxellois des âges concernés. Ainsi, par exemple, le rapport entre le nombre de places dans l'enseignement primaire à Bruxelles et la population bruxelloise concernée par le primaire<sup>3</sup> sera examiné.

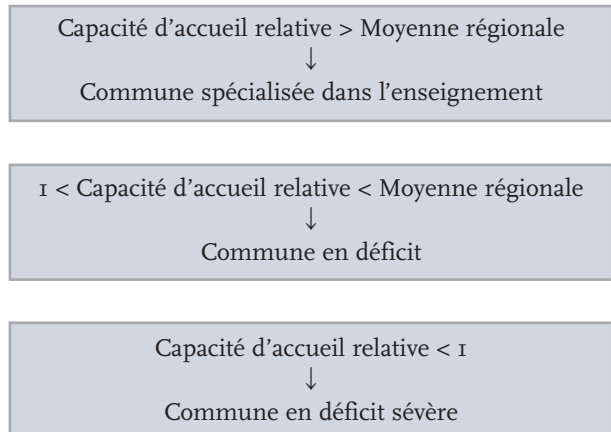
En moyenne, la capacité d'accueil relative a une valeur supérieure à 1 pour les trois niveaux d'enseignement à Bruxelles vu qu'il y a plus d'élèves extra-bruxellois qui rejoignent une école de la Région que d'enfants bruxellois scolarisés en dehors de Bruxelles. Pour la Région dans son ensemble, la capacité d'accueil relative est de 1,07 place dans l'enseignement maternel par enfant bruxellois concerné par l'enseignement maternel. Pour le primaire, l'indicateur prend la valeur de 1,09 et pour le secondaire, 1,21.

Au niveau communal, voici l'interprétation qui sera faite de cet indicateur et constituera une typologie communale de chaque niveau d'enseignement :

<sup>3</sup> Le «nombre d'enfants (ou population) d'une commune ou de la Région concernés par l'enseignement maternel, primaire ou secondaire» correspond au nombre d'enfants domiciliés dans cette commune ou la Région des classes d'âge reprises au tableau 2 dans les proportions issues du même tableau. L'expression «population bruxelloise en âge de scolarité» recouvre le même concept.

- une commune dont l'indicateur prend une valeur supérieure ou égale à la moyenne bruxelloise est spécialisée dans l'enseignement. En effet, elle accueille largement plus d'élèves dans les écoles situées sur son territoire qu'elle ne compte d'enfants à scolariser de la classe d'âge concernée.
- une commune dont l'indicateur prend une valeur comprise entre l'unité et la moyenne régionale est en déficit. En effet, la situation de l'enseignement à Bruxelles est suffisamment saturée pour considérer qu'une capacité d'accueil relative inférieure à la moyenne bruxelloise est le signe d'un manque de places dans les écoles. Même s'il y a plus d'une place par enfant bruxellois des âges concernés, le solde des élèves issus des autres régions met sous pression les écoles de ces communes.
- Enfin, une commune dont la capacité d'accueil relative est inférieure à l'unité est en déficit sévère. Il n'y a même pas une place dans les écoles situées sur le territoire de la commune pour chaque enfant des âges concernés.

En résumé :



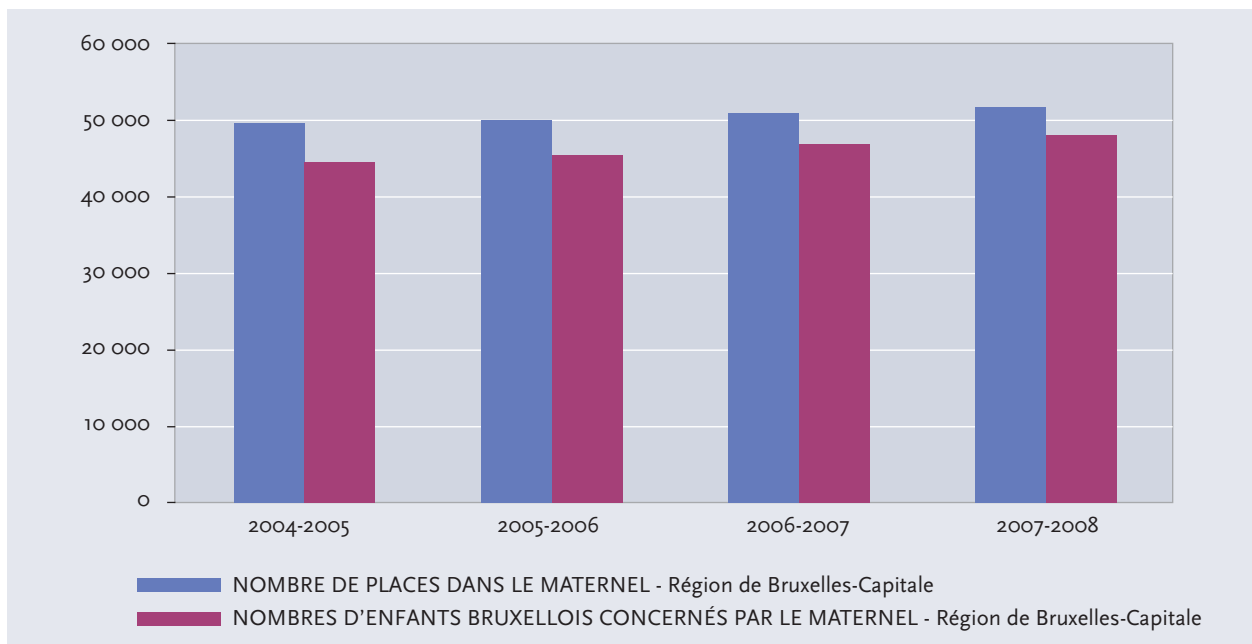
La typologie communale selon la capacité d'accueil relative est déclinée ci-dessous pour chaque niveau d'enseignement.

### 3.3. L'enseignement maternel

Au niveau régional, on note une croissance constante tant de la population bruxelloise concernée par le maternel que du nombre d'élèves en maternelle au cours des

quatre dernières années scolaires disponibles<sup>4</sup>, représentées sur le graphique 2.

GRAPHIQUE 2 : Comparaison de l'évolution de la population scolaire du maternel et du nombre d'enfants concernés par le maternel en Région de Bruxelles-Capitale



Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) - DGSIE

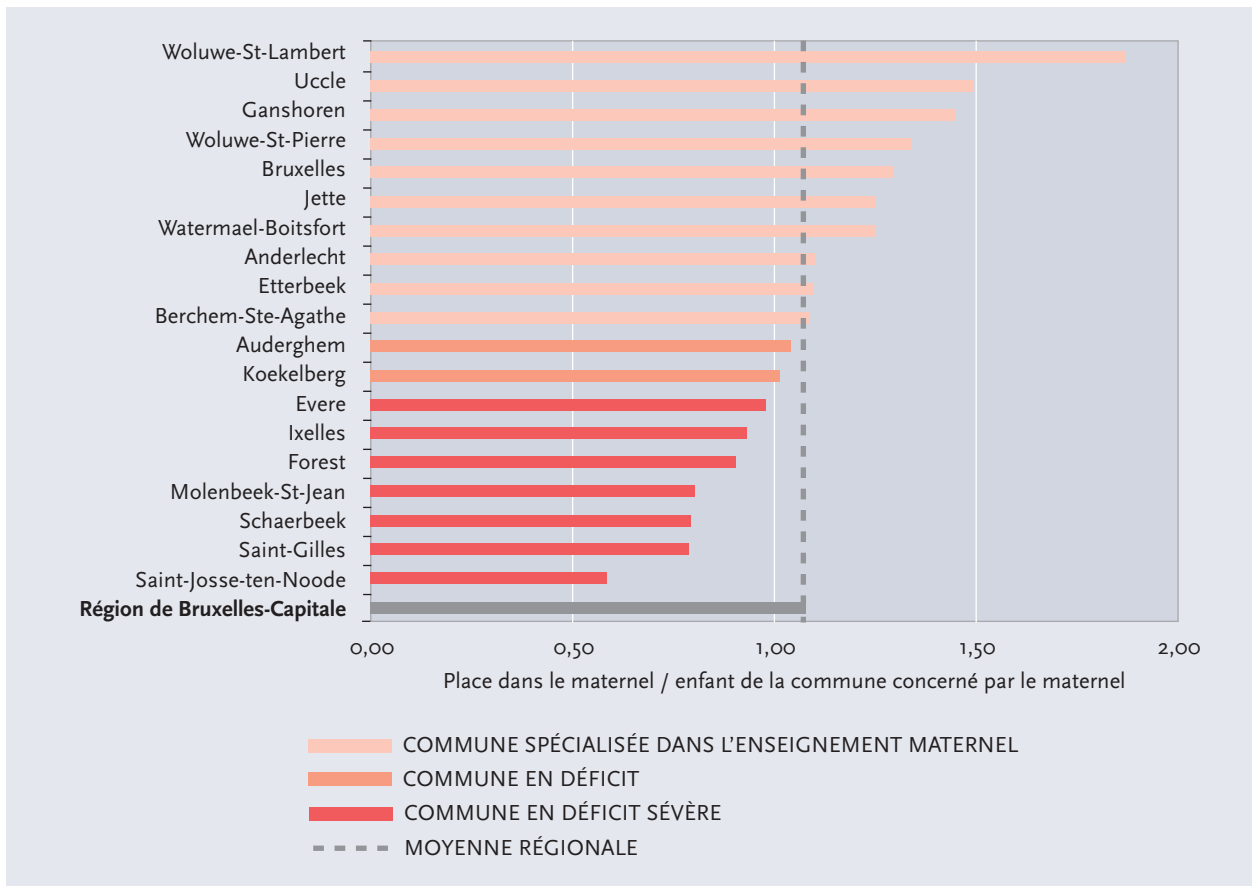
<sup>4</sup> Le phénomène est par ailleurs plus ancien mais un saut statistique entre l'année scolaire 2003-2004 et la suivante (les enfants de maternelle sont, depuis lors, comptés au 15 janvier) nous conduit à nous limiter à ces quatre dernières années.

Pour 2007-2008, dans la Région, la capacité d'accueil relative est de 1,07 place dans l'enseignement maternel par enfant bruxellois concerné par l'enseignement maternel. On note que l'écart entre le nombre d'enfants bruxellois concernés par le maternel et le nombre de

places dans le maternel diminue. La capacité d'accueil relative diminue donc elle aussi.

Le graphique 3 décline cet indicateur pour chacune des communes bruxelloises.

GRAPHIQUE 3 : Capacité d'accueil relative dans le maternel en 2007-2008

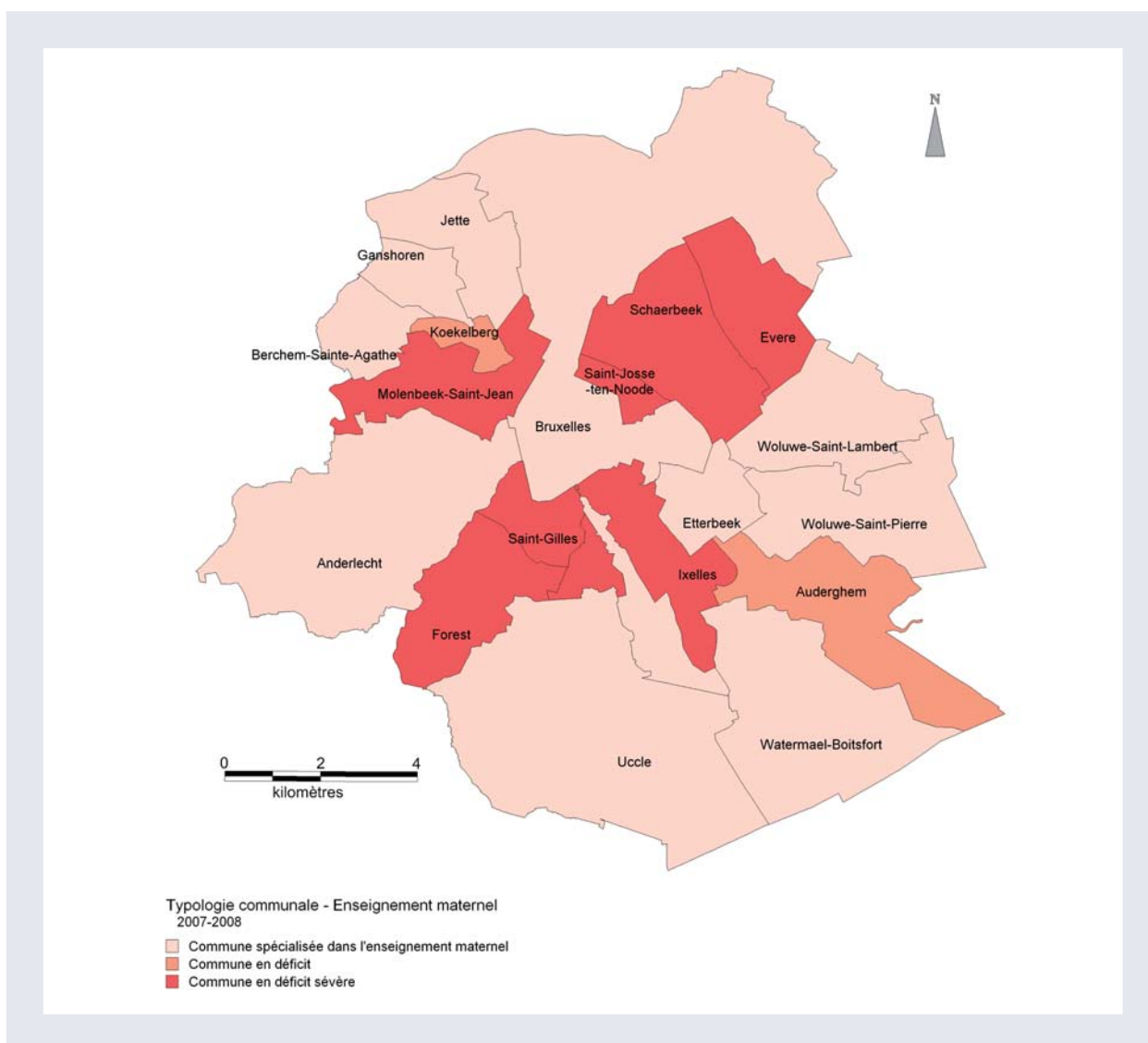


Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) - DGSIE  
Calculs IBSA

Sept communes ne disposent même pas d'une place dans l'enseignement maternel par enfant de la commune concerné par ce niveau d'enseignement (en rouge) : Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Forest, Ixelles et Evere. Même si une grande partie des enfants de Saint-Josse-ten-Noode en âge de rejoindre le maternel sont, du fait de la faible

superficie de cette commune, à proximité des écoles des communes limitrophes, on peut remarquer que l'indicateur prend la valeur très faible de 0,58. C'est-à-dire qu'il y a, à Saint-Josse-ten-Noode, à peine plus d'une place dans le maternel pour 2 enfants de la commune en âge de rejoindre ce niveau d'enseignement.

CARTE 1 : Typologie de la capacité d'accueil relative dans l'enseignement maternel en 2007-2008



Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) – DGSIE  
Cartographie : IBSA

Sur base de la répartition géographique de cet indicateur (carte 1), on note tout d'abord une opposition centre-périphérie. Les communes en déficit sévère sont principalement en première couronne (5 sur 7) alors que la plupart des communes de seconde couronne sont spécialisées

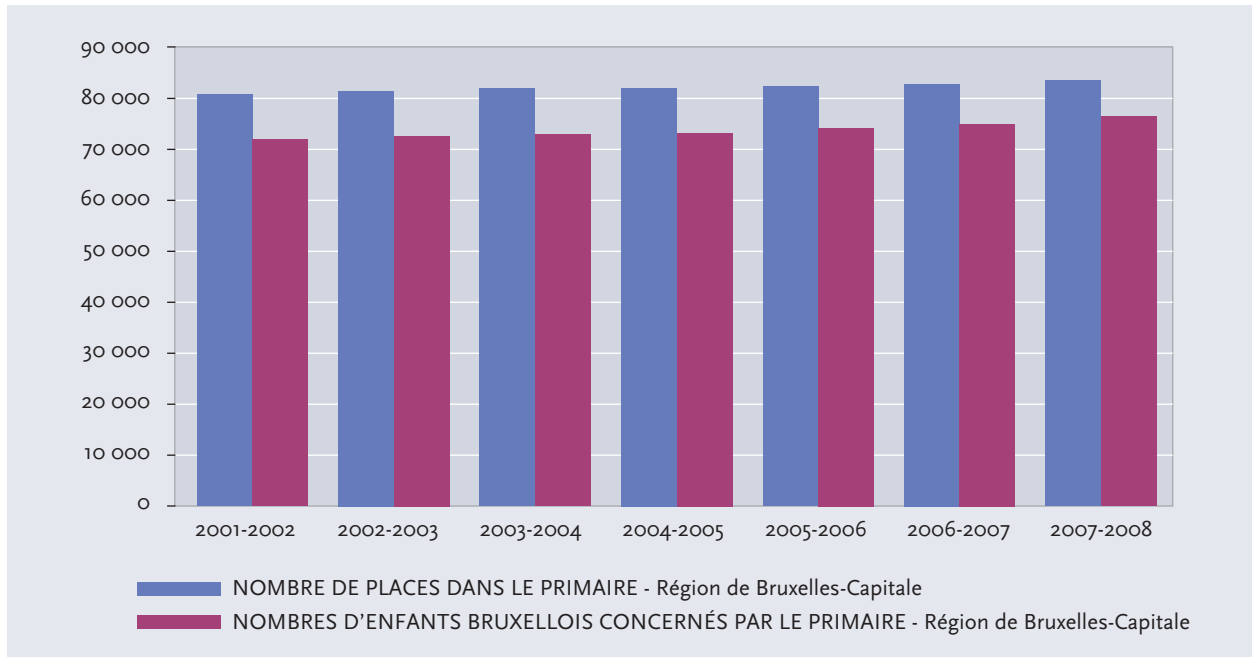
dans l'enseignement maternel. On peut déjà remarquer des axes de déficit vers le nord-est (Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Evere), l'ouest-nord-ouest (Molenbeek-Saint-Jean), le sud-ouest (Saint-Gilles et Forest) et le sud-est (Ixelles).

### 3.4. L'enseignement primaire

Pour le primaire, la croissance de la population concernée par l'enseignement primaire au cours des dernières années est constante. L'évolution des élèves de primaire

est, elle aussi, globalement à la hausse, comme le montre le graphique 4.

**GRAPHIQUE 4 : Comparaison de l'évolution de la population scolaire du primaire et du nombre d'enfants concernés par le primaire en Région de Bruxelles-Capitale**



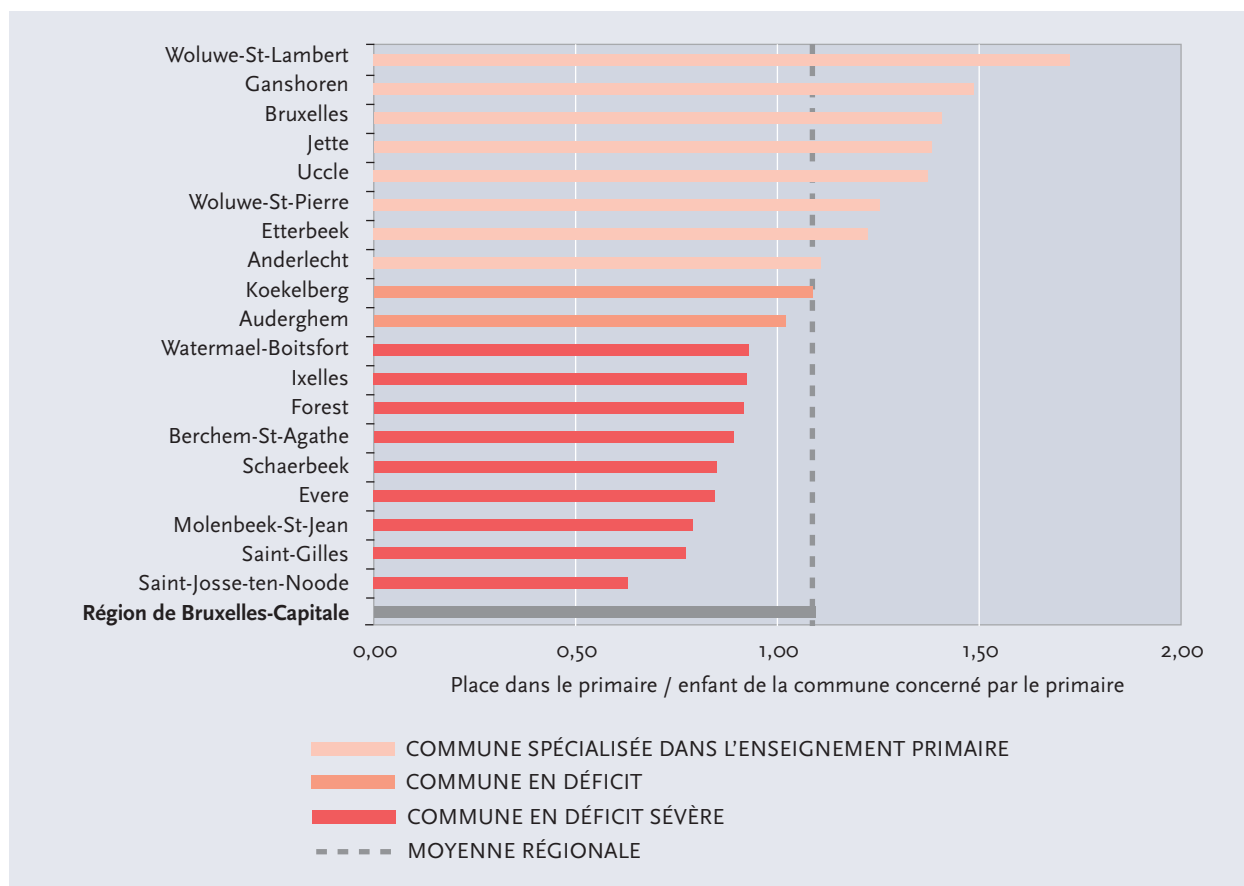
Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) - DGSIE

Pour 2007-2008, dans la Région, la capacité d'accueil relative est de 1,09 place dans l'enseignement primaire par enfant bruxellois concerné par l'enseignement primaire.

Le graphique 5 décline cet indicateur pour chacune des communes bruxelloises.



GRAPHIQUE 5 : Capacité d'accueil relative dans le primaire en 2007-2008



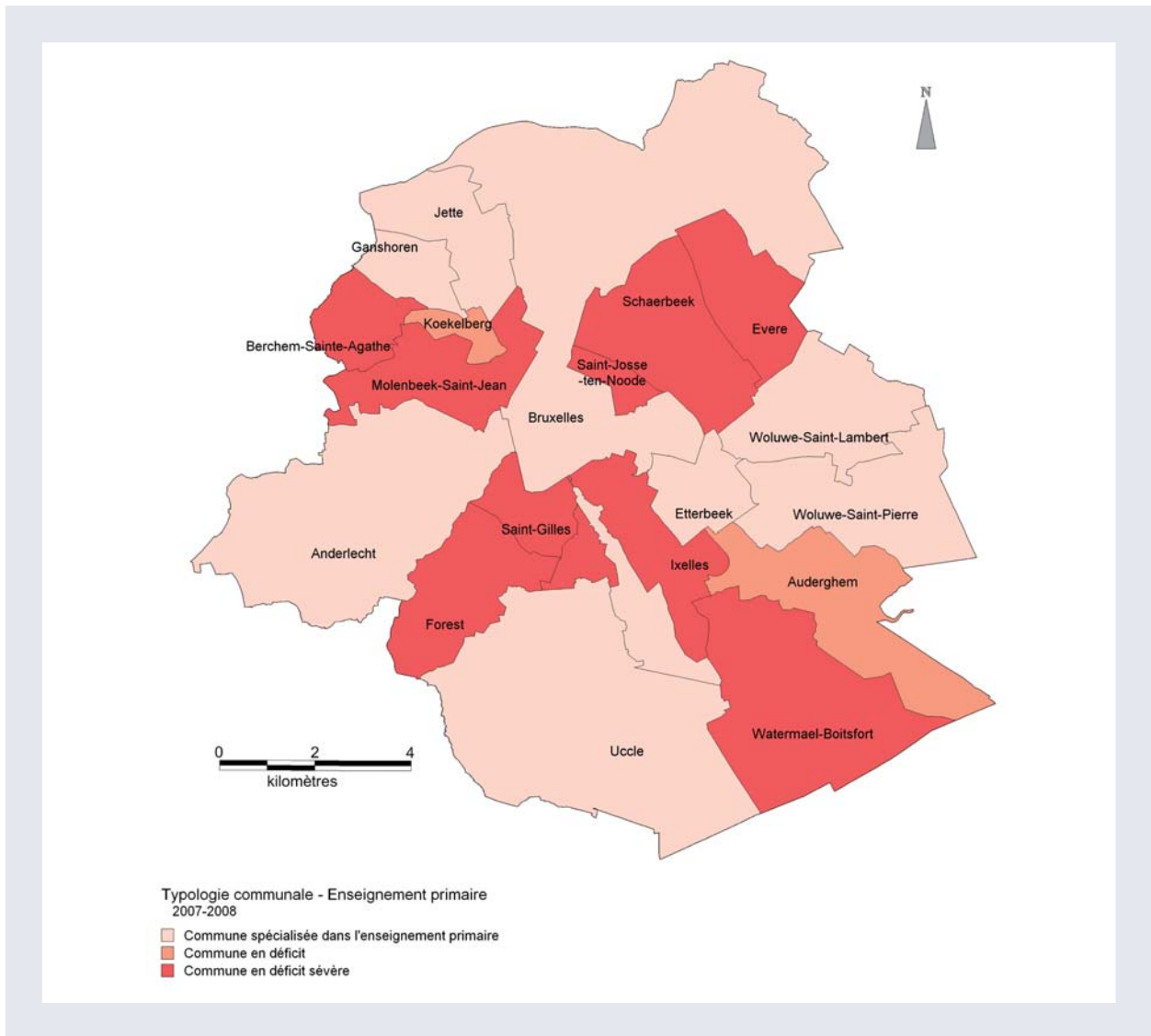
Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) - DGSIE  
Calculs IBSA

Neuf communes ne disposent même pas d'une place dans l'enseignement primaire par enfant de la commune concerné par ce niveau d'enseignement (en rouge). Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode qui étaient les quatre communes les plus déficitaires pour l'enseignement maternel restent dans le groupe des cinq communes les plus déficitaires en termes de places dans l'enseignement primaire. À ces quatre communes s'ajoutent Evere, Berchem-Sainte-Agathe, Forest, Ixelles et Watermael-Boitsfort.

Sur base de la répartition géographique de cet indicateur (carte 2), quatre axes de communes déficitaires se détachent cette fois nettement à partir du centre de la Capitale dont l'intensité du déficit diminue à mesure que l'on s'éloigne du centre :

- un axe nord-est, le plus déficitaire, part de Saint-Josse-ten-Noode et comprend Schaerbeek et Evere ;
- un axe nord-ouest englobant Molenbeek-Saint-Jean et Berchem-Sainte-Agathe ;
- un axe sud-ouest formé de Saint-Gilles et Forest ;
- enfin un axe sud-est, de moindre déficit, constitué d'Ixelles et Watermael-Boitsfort.

CARTE 2 : Typologie de la capacité d'accueil relative dans l'enseignement primaire en 2007-2008



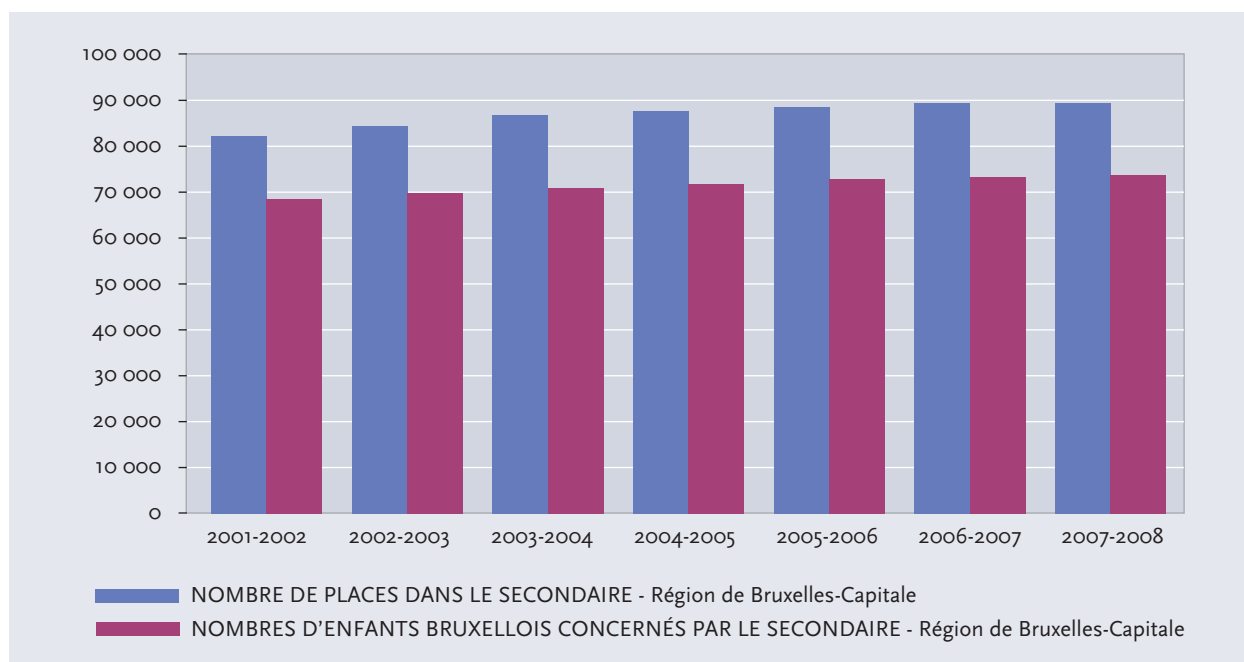
Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) – DGSIE  
Cartographie : IBSA

### 3.5. L'enseignement secondaire

Pour le secondaire comme les autres niveaux, on note la croissance constante du nombre de Bruxellois concernés par l'enseignement secondaire au cours des dernières

années. Il en va globalement de même pour les élèves du secondaire depuis 2001-2002, comme le montre le graphique 6.

**GRAPHIQUE 6 : Comparaison de l'évolution de la population scolaire du secondaire et du nombre d'enfants concernés par le secondaire en Région de Bruxelles-Capitale**



Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) - DGSIE

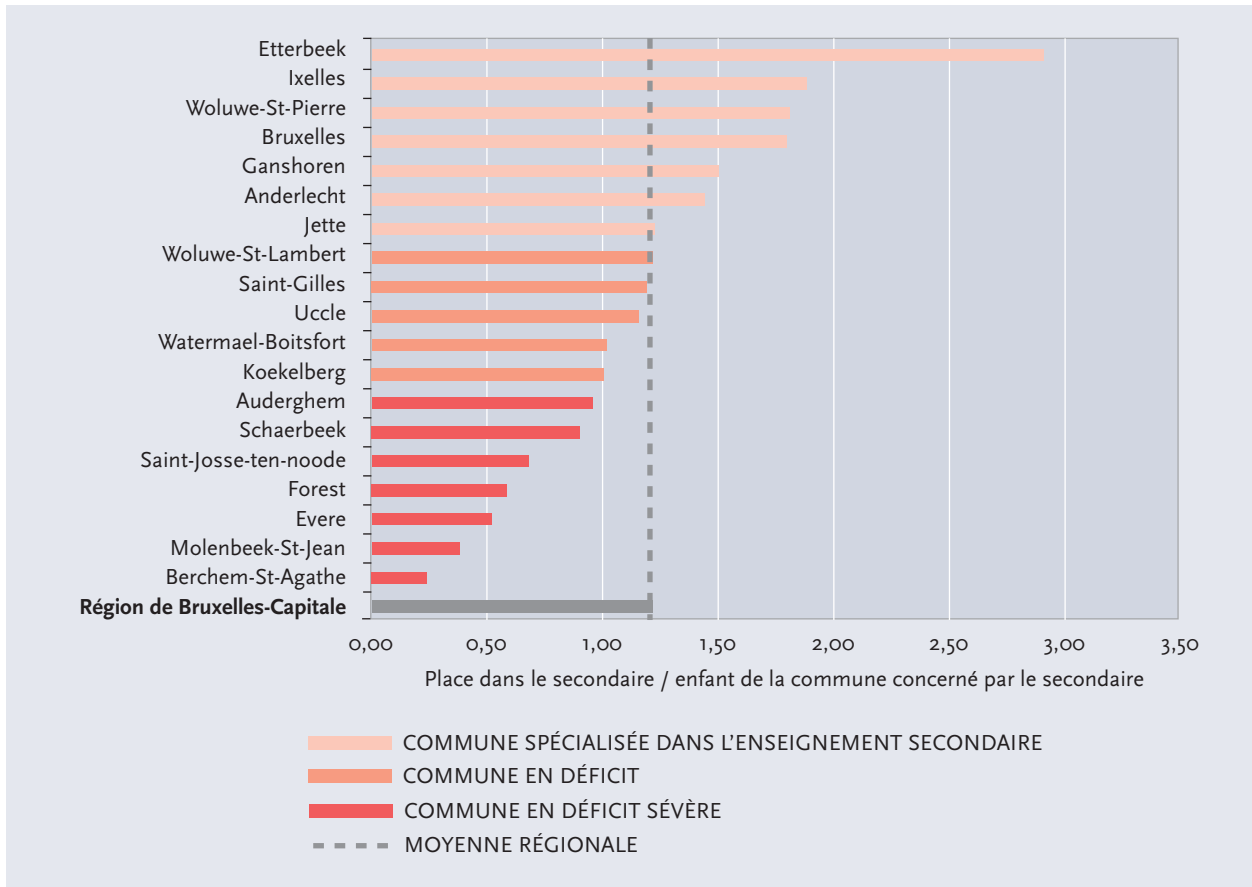
Pour 2007-2008, dans la Région, la capacité d'accueil relative est de 1,21 place dans l'enseignement secondaire par enfant concerné par ce niveau d'enseignement.

Il s'agit de la valeur la plus élevée pour les trois niveaux d'enseignement. En effet, c'est ce niveau d'enseignement qui attire proportionnellement le plus d'élèves des autres

régions, 18 % en 2006-2007 pour l'enseignement secondaire francophone (CCFEE, 2009) et 19 % en 2001-2002 pour l'enseignement néerlandophone (Janssens, 2009).

Le graphique 7 décline cet indicateur pour chacune des communes bruxelloises.

GRAPHIQUE 7 : Capacité d'accueil relative dans le secondaire en 2007-2008



Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) - DGSIE  
Calculs IBSA

Sept communes ne disposent pas d'une place dans l'enseignement secondaire par enfant concerné par ce niveau d'enseignement (en rouge). On retrouve à nouveau Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josseten-Noode mais pas Saint-Gilles.

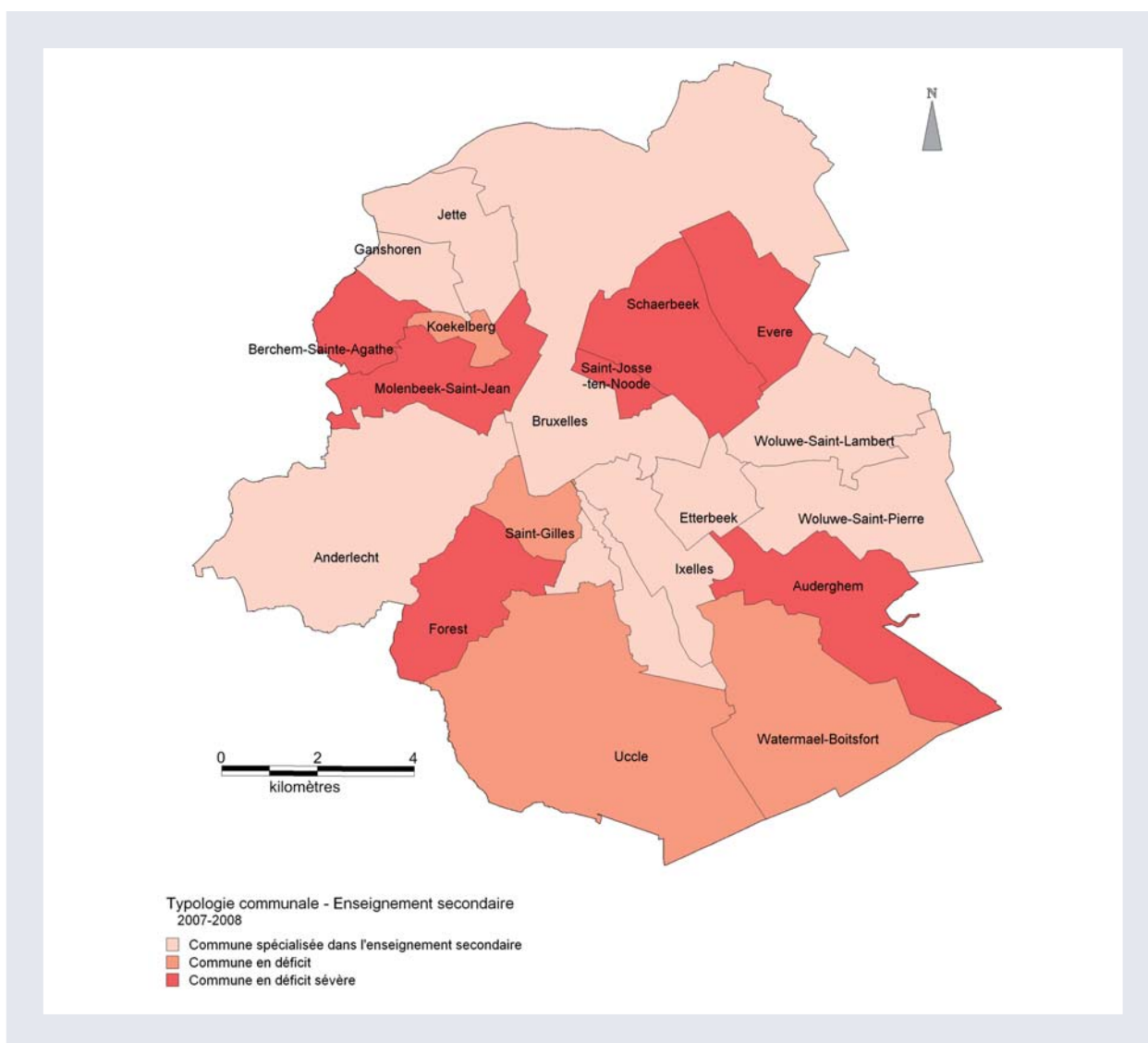
Sur base de la répartition géographique de cet indicateur (carte 3), on remarque que des quatre axes déficitaires

définis pour le primaire les axes nord-est et nord-ouest sont toujours visibles et intacts.

L'axe sud-ouest s'est estompé, Saint-Gilles étant «simplement» en déficit.

L'axe sud-est, enfin, le moins déficitaire des quatre du primaire, s'est fortement estompé.

CARTE 3 : Typologie de la capacité d'accueil relative dans le secondaire en 2007-2008



Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) – DGSIE  
Cartographie : IBSA

### 3.6. Commentaires sur les typologies communales

L'offre est la moins en adéquation avec la demande potentielle communale dans les communes centrales de la Région, à l'exception notable de la Ville de Bruxelles. Ce sont en particulier les communes s'étirant le long des axes nord-est et nord-ouest qui sont en déficit sévère. Les communes de Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek sont en déficit sévère pour les trois niveaux d'enseignement.

Les communes où l'implantation de nouvelles écoles est la plus urgente sont, en toute logique, celles où l'offre scolaire est la plus faible. Certes, comme souligné précédemment, ce constat peut être relativisé par le fait que les communes situées aux limites de la Région reçoivent plus d'étudiants situés à l'extérieur de la Région. Cependant, ces mêmes communes ont tendance à en « perdre » plus vers les autres régions libérant ainsi des places supplémentaires. Enfin, ces mouvements ne concernent principalement que l'enseignement secondaire.

## 4. Projection de la population scolaire au niveau communal et régional

### 4.1. Méthodologie et hypothèses

Afin de projeter la population scolaire des écoles des communes de la Région dans les années à venir, il faut distinguer la population bruxelloise concernée par l'enseignement du reste des élèves.

Le modèle retenu pour estimer la population scolaire d'un niveau donné d'une commune lors d'une année scolaire  $t-1 - t$  s'effectue comme suit :

$$(Pop. scolaire)_{commune, niveau}^{t-1 - t} =$$

$$(Pop. commune)_{commune, niveau}^{t-1 - t} + \Delta(ext.)_{commune, niveau}$$

où :

- $(Pop. commune)_{commune, niveau}^{t-1 - t}$  est le nombre d'enfants de la commune concernés par le niveau d'enseignement considéré lors de l'année scolaire  $t-1 - t$  ;
- $\Delta(ext.)_{commune, niveau}$  représente un solde constant.

Le solde  $\Delta(ext.)_{commune, niveau}$  provient principalement du fait que 16 % des élèves de l'enseignement bruxellois tous niveaux confondus sont originaires de l'extérieur de la Région. En grosse approximation, ces 16 % se retrouvent dans le solde<sup>5</sup>. Mais l'analyse de l'évolution de ce solde est en elle-même parlante et semble affectée par la saturation du système scolaire bruxellois. Ainsi, dans le maternel, ce solde diminue régulièrement. Alors qu'il était de plus de 5 000 en 2004-2005, il n'est plus aujourd'hui que de 3 600. Dans le primaire, on assiste également à une diminution de ce solde qui est passé de 9 000 en 2004-2005 à 7 000 en 2007-2008. Enfin, dans le secondaire, les augmentations du début des années 2000 ont laissé la place à une stagnation de ce solde autour de 16 000 étudiants. Autrement dit, les places dans l'enseignement primaire et maternel à Bruxelles sont de plus en plus exclusivement occupées par des enfants résidant dans la Région.

L'hypothèse que ces soldes resteront constants dans le futur sera posée. D'une part, on voit difficilement la tendance à la baisse ou à la stagnation s'inverser. En effet, la «concurrence» pour les places dans le réseau scolaire bruxellois sera encore plus forte avec l'augmentation des

enfants en âge de scolarité résidant en Région de Bruxelles-Capitale. D'autre part, on pourrait imaginer que la tendance des années passées se poursuive. Les soldes formés par la différence entre la population scolaire dans le niveau considéré à Bruxelles et le nombre d'enfants bruxellois scolarisés dans ce même niveau d'enseignement pourraient continuer à diminuer. Cependant, la perspective d'un niveau plancher pour ce solde ainsi que l'approche volontariste de répondre à la croissance démographique bruxelloise par la construction d'écoles, objet ultime de cette étude, devraient permettre de maintenir ce solde principalement constitué d'élèves issus des autres régions au niveau de 2007-2008. Dit autrement, l'hypothèse ne sera pas faite qu'une partie des enfants bruxellois supplémentaires à scolariser dans le futur seront accueillis dans le système scolaire bruxellois aux dépens d'enfants des autres régions.

Les valeurs retenues du solde entre la population scolaire dans le niveau considéré à Bruxelles et la population bruxelloise concernée correspondent à la dernière année pour laquelle ces chiffres sont à disposition (2007-2008), elles seront maintenues constantes en 2010, 2015 et 2020 et prennent donc les valeurs suivantes pour la Région :

- $\Delta(ext.)_{RBC, maternel} = 3\ 600$  ;
- $\Delta(ext.)_{RBC, primaire} = 7\ 000$  ;
- $\Delta(ext.)_{RBC, secondaire} = 16\ 000$ .

L'estimation de la population scolaire  $(Pop. commune)_{commune, niveau}^{t-1 - t}$  repose sur les taux de scolarisation du tableau 2 et sur les projections communales de population de l'IBSA fournissant la population de chaque âge dans chaque commune. Les projections de population de l'IBSA reprennent les perspectives du Bureau fédéral du Plan et de la DGSIE adaptées à l'aide des dernières informations démographiques disponibles. En outre, les perspectives communales du nombre d'enfants bruxellois scolarisés s'appuient sur la désagrégation effectuée par l'IBSA des projections régionales au niveau communal. Ces projections régionales et communales font l'objet d'une publication parallèle (Dehaibe et Laine, 2010).

<sup>5</sup> Pour 2007-2008, il s'agit en réalité de la différence entre les élèves venant de l'extérieur de la Région pour étudier à Bruxelles et les enfants bruxellois étudiant hors de la Région, à l'écart de modélisation des taux de scolarisation près.

Pour connaître l'évolution de la population scolaire entre, par exemple, 2009-2010 et 2014-2015, il suffit d'observer l'évolution de la population bruxelloise concernée par le niveau considéré puisque le solde  $\Delta(ext.)$  reste constant. L'évolution de la population scolaire entre ces deux années ne dépend qu'assez peu de l'estimation initiale du taux de scolarisation. Ainsi, si l'on considère que la classe des 12 ans a un taux de scolarisation de 25 % plutôt que de 33 %, cela ne change pas l'estimation du nombre d'écoles à ouvrir. Le modèle est donc peu sensible à l'estimation initiale des taux de scolarisation.

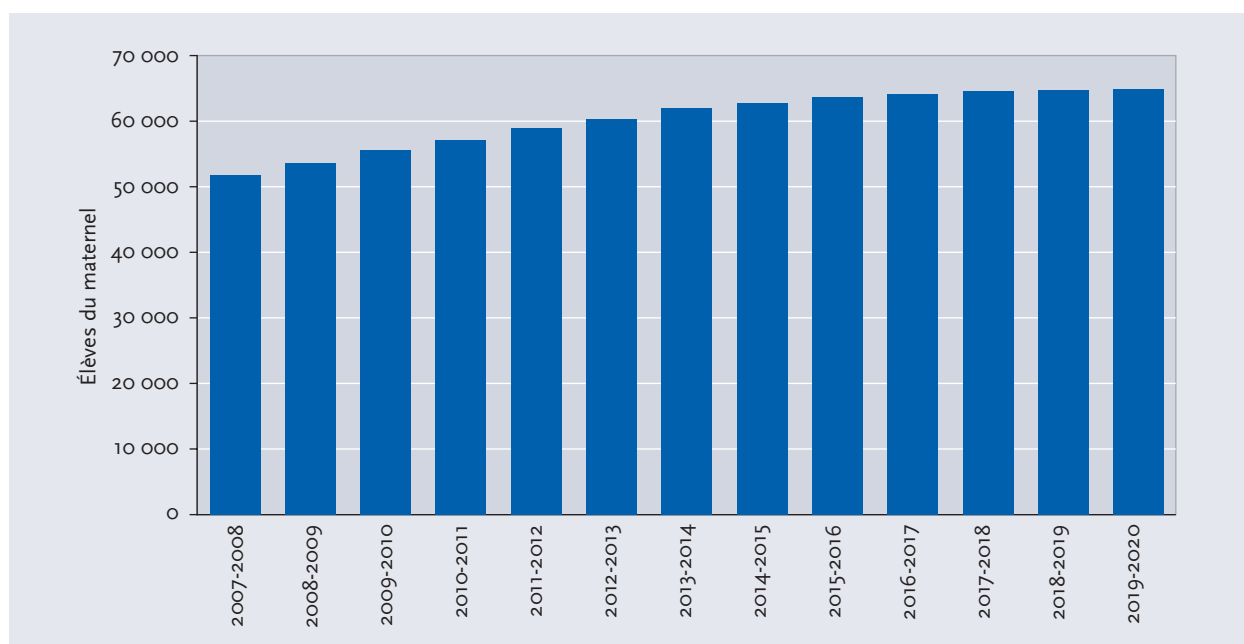
En revanche, il l'est plus à l'évolution de ces taux de scolarisation (augmentation, diminution...) dans le temps mais cette évolution semble difficile à prévoir<sup>6</sup>, l'hypothèse de taux de scolarisation constants a été retenue.

Les années scolaires clés 2014-2015 et 2019-2020 ont été choisies conformément aux contraintes temporelles que nécessite un projet de construction d'écoles, l'objectif étant de suggérer un nombre et une répartition géographique de ces constructions ou extensions. Les objectifs de la seconde échéance (2020) seront très dépendants des réalisations de 2015 et d'autres événements intervenant d'ici-là, notamment l'actualisation des projections démographiques.

## 4.2. Évolution de la population scolaire dans le maternel

Le graphique 8 montre l'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles bruxelloises.

GRAPHIQUE 8 : Projection de la population scolaire du maternel en Région de Bruxelles-Capitale



Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - BfP et DGSIE

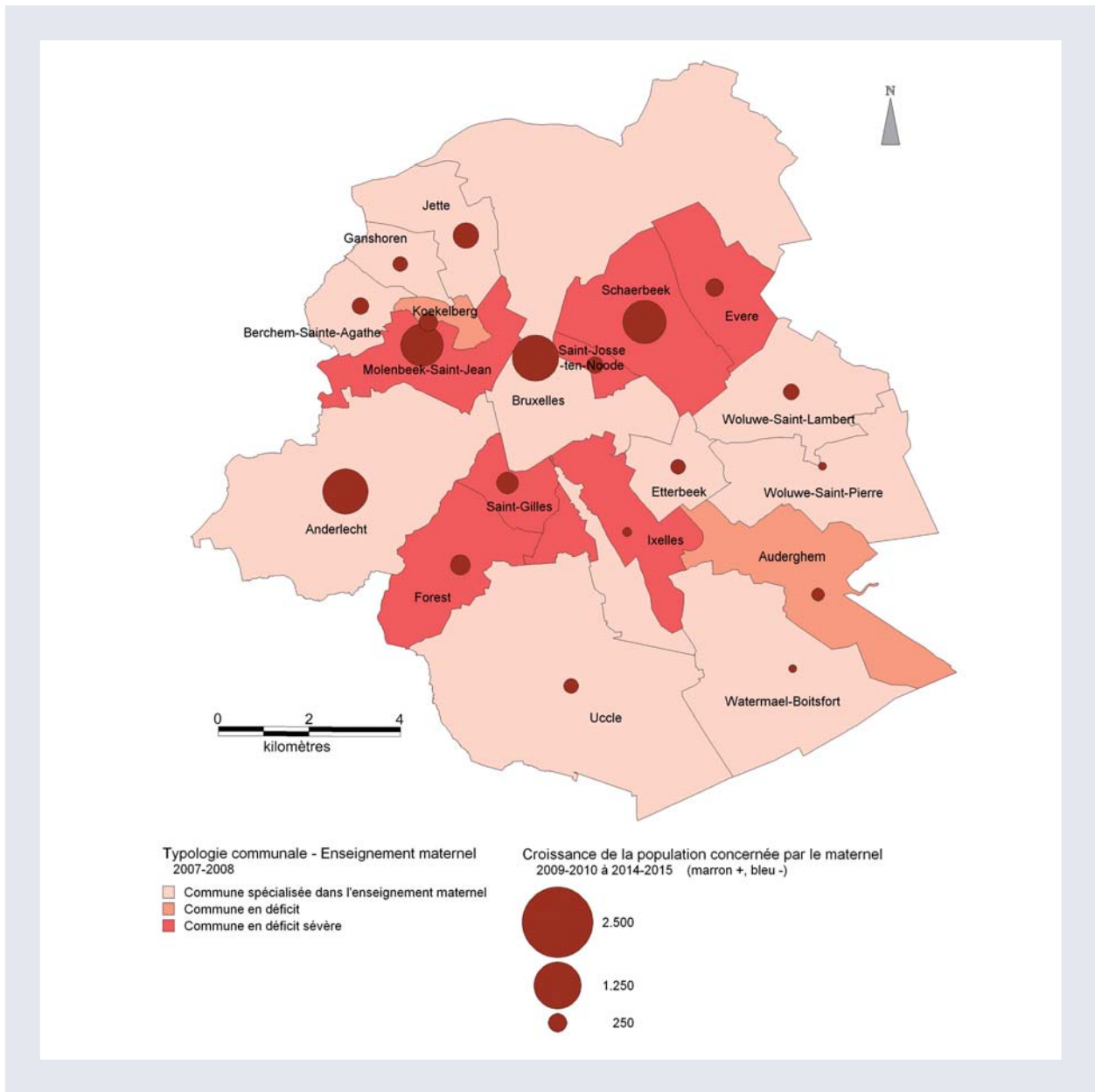
### • Évolution 2009-2010 à 2014-2015

De 2010 à 2015, la population scolaire résidant en Région de Bruxelles-Capitale concernée par le maternel va augmenter de plus de 7 000 élèves. Étant donné que le solde  $\Delta(ext.)_{RBC,maternel}$  est par hypothèse constant,

ces 7 000 élèves supplémentaires correspondent aussi à l'augmentation du nombre total d'élèves dans le maternel bruxellois. Il passerait ainsi de 55 479 élèves à 62 743 élèves soit une augmentation de 13 %.

<sup>6</sup> Notamment parce que les différentes réformes menées dans l'enseignement peuvent mener à des variations au cours du temps du taux de redoublement, certainement considérant que deux communautés différentes interviennent.

CARTE 4 : Évolution absolue de la population concernée par le maternel de 2009-2010 à 2014-2015



Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - DGSIE  
Cartographie : IBSA

Sur la carte 4, les axes de déficit nord-est et nord-ouest sont caractérisés par une augmentation importante de la population concernée par le maternel et donc de la population scolaire, principalement à Schaerbeek et

Molenbeek-Saint-Jean. En outre, la Ville de Bruxelles et Anderlecht seront, elles aussi, caractérisées par une forte augmentation de la population scolaire.

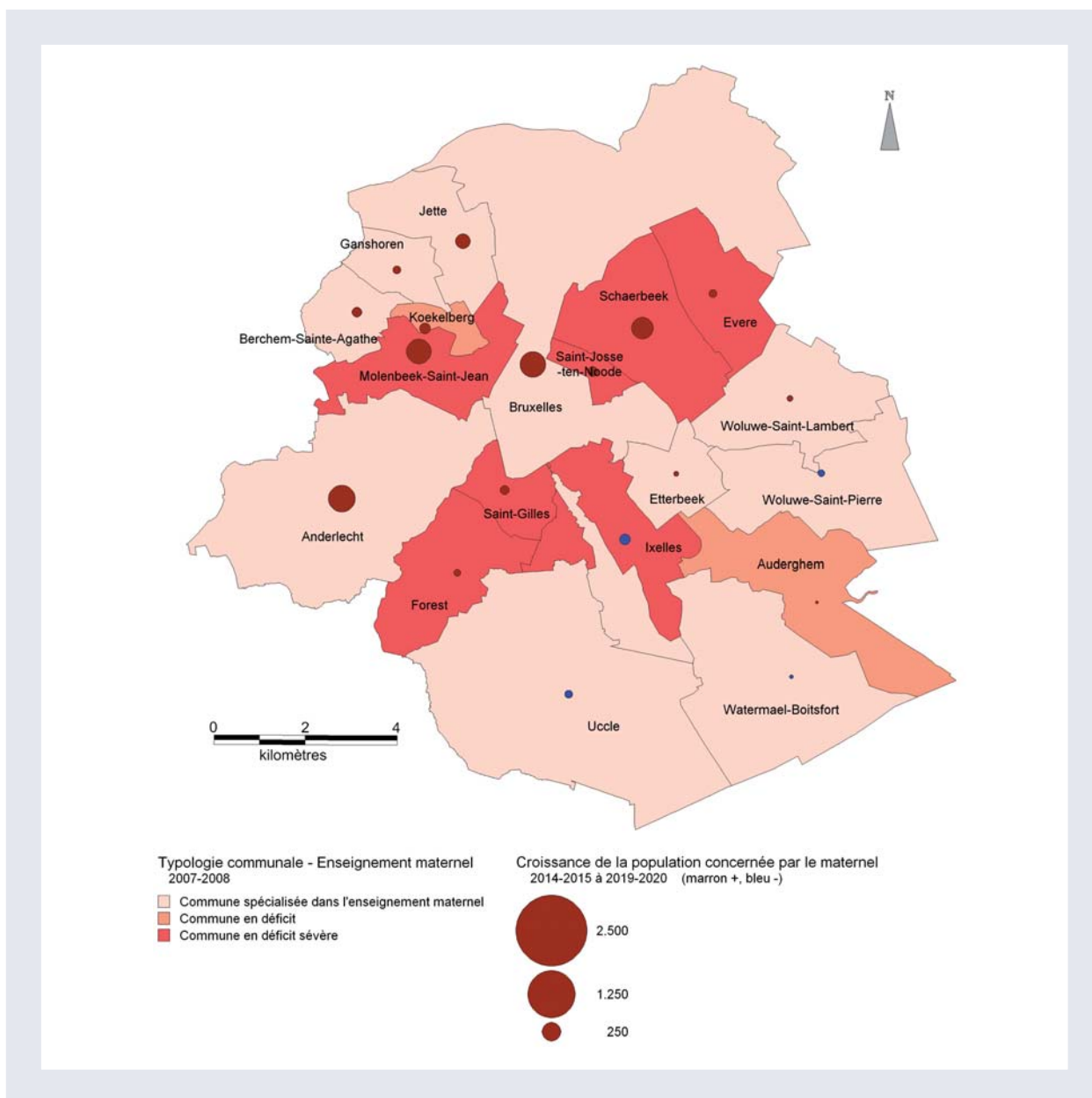


• Évolution 2014-2015 à 2019-2020

De 2015 à 2020, la population scolaire concernée par le maternel résidant en Région de Bruxelles-Capitale n'augmentera plus que de 2 057 élèves. Le nombre total d'élèves dans le maternel bruxellois passerait ainsi de

62 743 élèves à 64 681 élèves soit une augmentation de 3,3 %. L'effort à porter dans le maternel concernera donc plutôt les cinq années à venir (horizon 2015).

CARTE 5 : Évolution absolue de la population concernée par le maternel de 2014-2015 à 2019-2020



Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - DGSIE  
Cartographie : IBSA

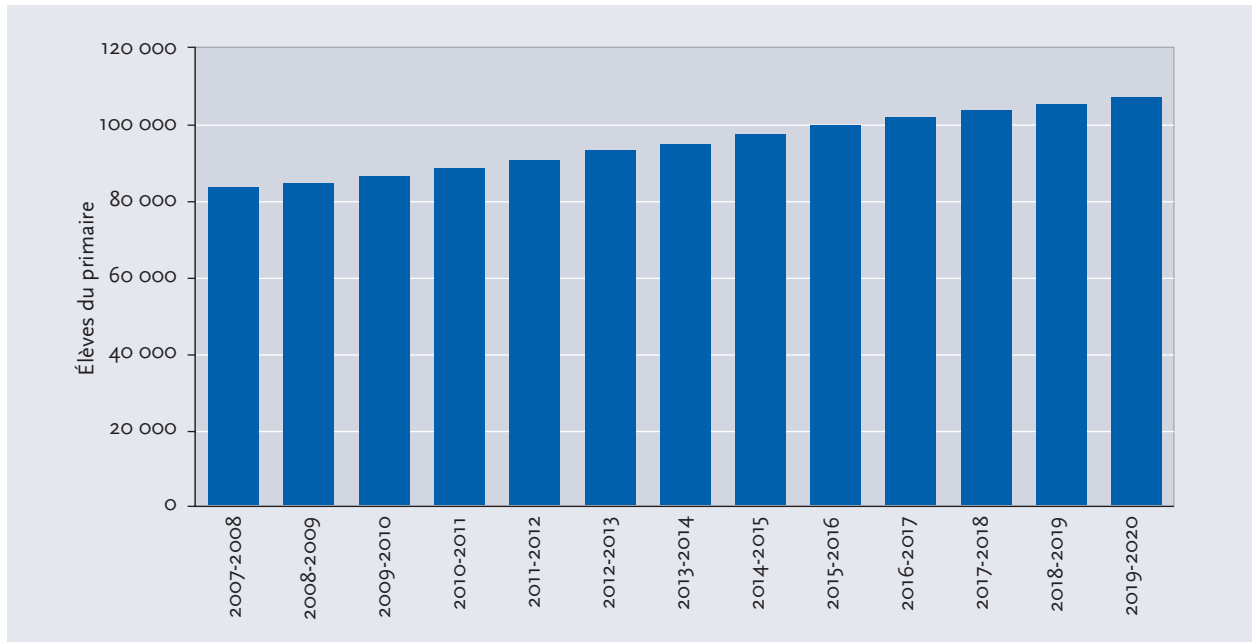
La carte 5 montre que les augmentations de population des communes bruxelloises concernée par le maternel et donc de la population scolaire du maternel seront bien

plus faibles pour cette période. La tendance reste néanmoins largement à la hausse.

### 4.3. Évolution de la population scolaire dans le primaire

Le graphique 9 montre l'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles primaires bruxelloises.

GRAPHIQUE 9 : Projection de la population scolaire du primaire en Région de Bruxelles-Capitale



Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - BfP et DGSIE

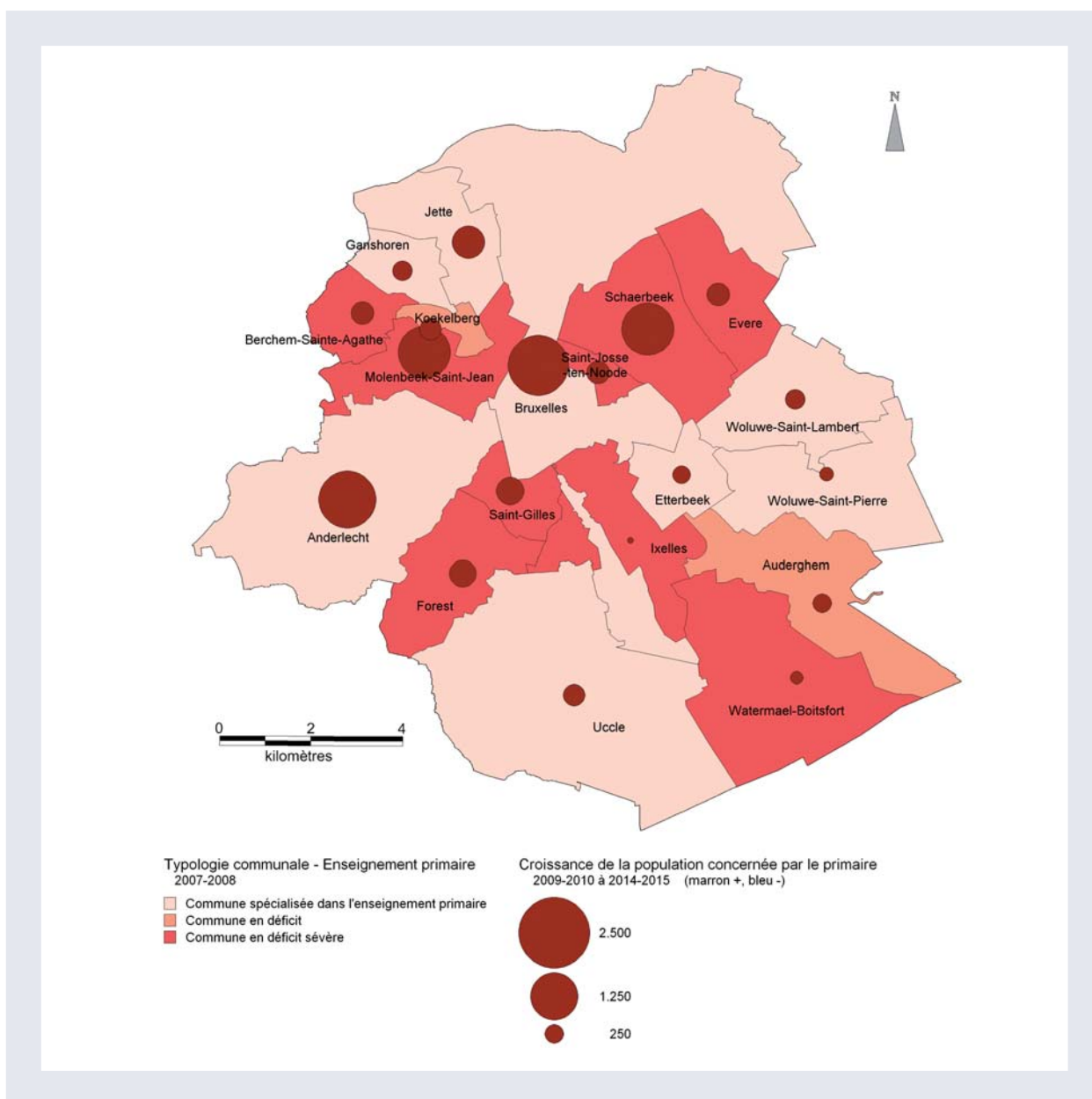
#### • Évolution 2009-2010 à 2014-2015

De 2009-2010 à 2014-2015, la population bruxelloise concernée par le primaire va augmenter de près de 11 000 élèves. Pour les mêmes raisons que ce qui a été avancé au niveau maternel, l'accroissement du nombre total d'élèves dans le primaire bruxellois est aussi de près de 11.000 élèves. Il passerait ainsi de 86 354 élèves à 97 337 élèves soit une augmentation de 12,7 %.

Au niveau communal, la carte 6 reprend l'évolution absolue de la population scolaire.

Sur la carte 6, les axes de déficit nord-est et nord-ouest sont, cette fois encore, caractérisés par une augmentation importante de la population scolaire, principalement à Schaerbeek et Molenbeek-Saint-Jean. En outre, la Ville de Bruxelles et Anderlecht seront, elles aussi, caractérisées par une forte augmentation de la population scolaire comme pour le maternel.

CARTE 6 : Évolution absolue de la population concernée par le primaire de 2009-2010 à 2014-2015



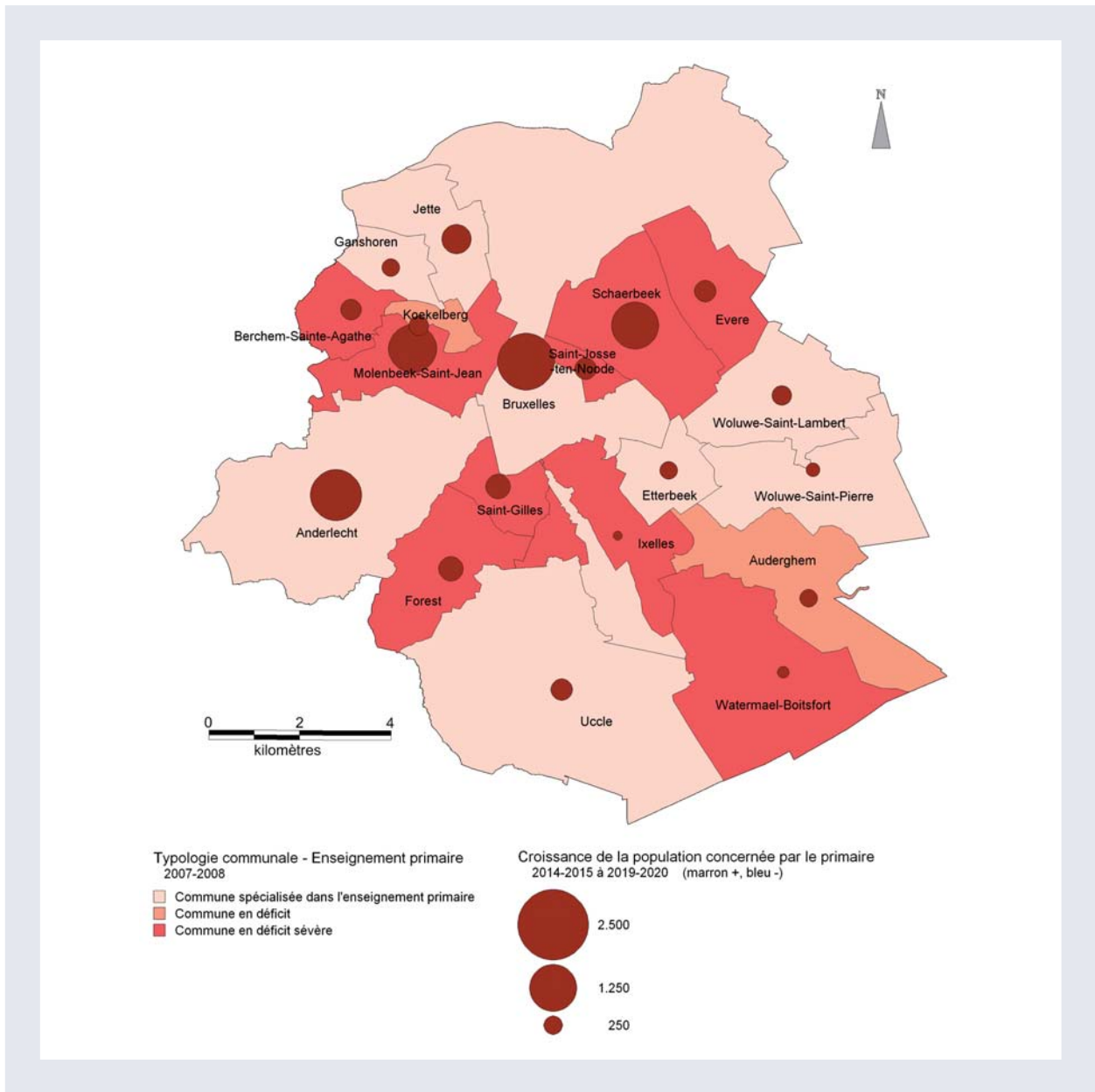
Source : Communauté française et Communauté flamande - IS 2009 (IBSA) – DGSIE  
Cartographie : IBSA

### • Évolution 2014-2015 à 2019-2020

De 2015 à 2020, le nombre d'enfants bruxellois concernés par le primaire augmentera encore près de 10 000 élèves. Le nombre total d'élèves dans le primaire bruxellois passerait ainsi de 97 337 élèves à 107 023 élèves soit une augmentation de 10 %. L'effort à porter dans le primaire durant la période 2015-2020 reste donc particulièrement important.

La carte 7 montre que les augmentations du nombre d'enfants bruxellois concernés par le primaire seront encore importantes pour cette période, quoique plus modérées que pour la période 2009-2010 à 2014-2015.

CARTE 7 : Évolution absolue de la population concernée par le primaire de 2014-2015 à 2019-2020

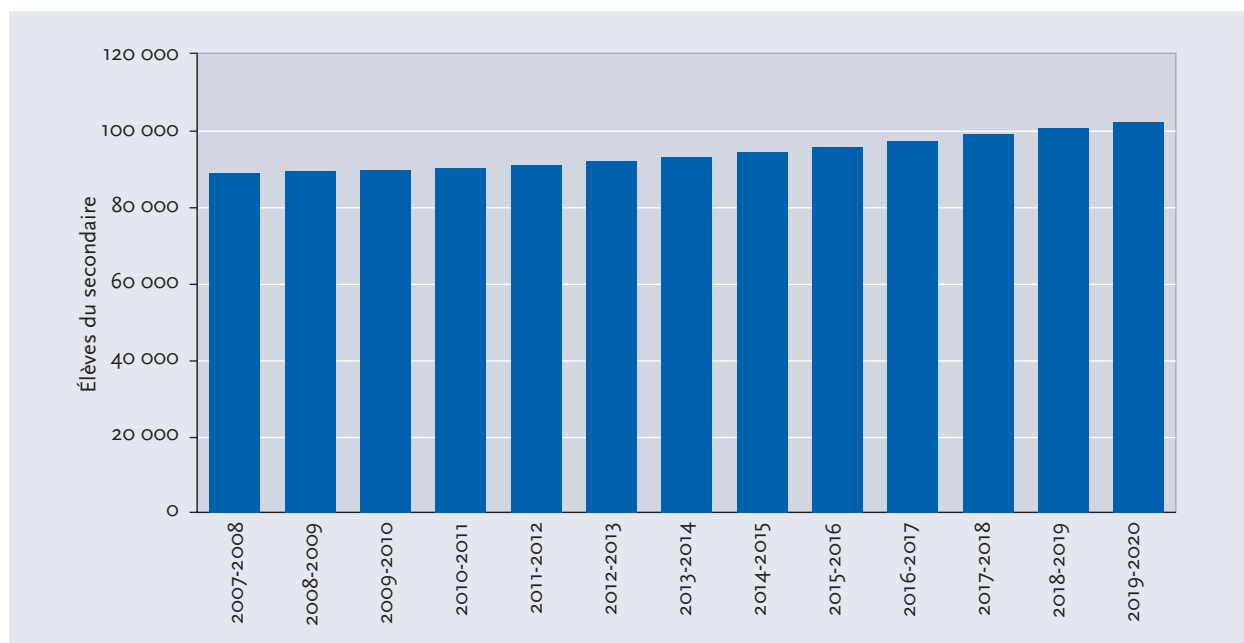


Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - DGSIE  
Cartographie : IBSA

## 4.4. Évolution de la population scolaire dans le secondaire

Le graphique 10 montre l'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles secondaires bruxelloises.

GRAPHIQUE 10 : Projection de la population scolaire du secondaire en Région de Bruxelles-Capitale



Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - BfP et DGSIE

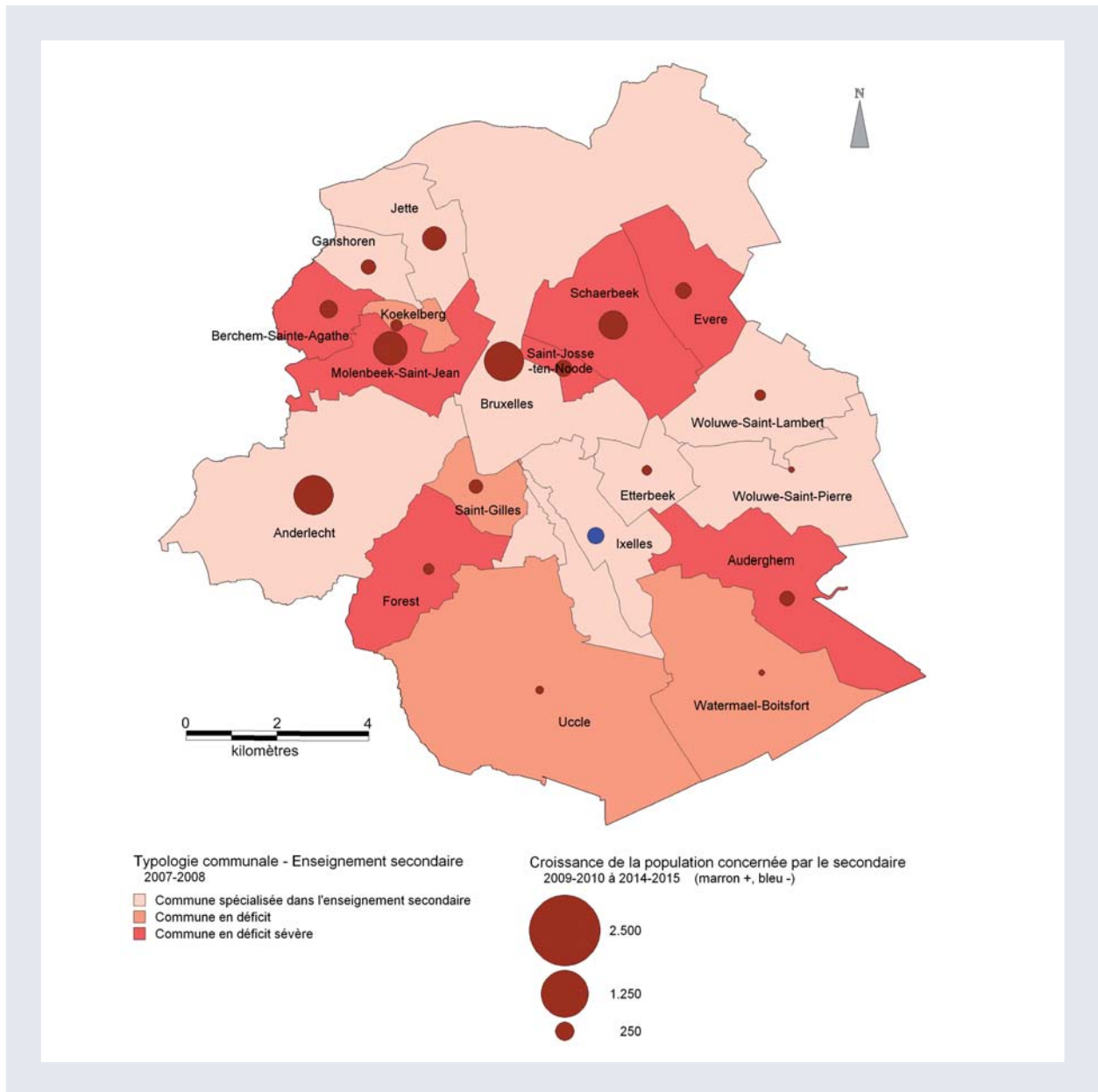
### • Évolution de 2009-2010 à 2014-2015

De 2010 à 2015, le nombre d'enfants bruxellois concernés par le secondaire va augmenter de 4 700 étudiants. Cette croissance est donc nettement plus modérée que dans le primaire ou le maternel. En effet, le « choc démographique » de l'augmentation des naissances bruxelloises ne se transmet que tardivement à ce niveau d'enseignement. Le nombre total d'étudiants dans le secondaire bruxellois passerait ainsi de 89 678 étudiants

à 94 380 étudiants soit une augmentation de 5,2 % durant ces 5 années.

Dans le secondaire, durant cette période, la croissance est nettement plus faible que pour les autres niveaux d'enseignement. Ixelles verra même le nombre d'adolescents ixellois concernés par le secondaire diminuer.

CARTE 8 : Évolution absolue de la population concernée par le secondaire de 2009-2010 à 2014-2015



Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - DGSIE  
Cartographie : IBSA

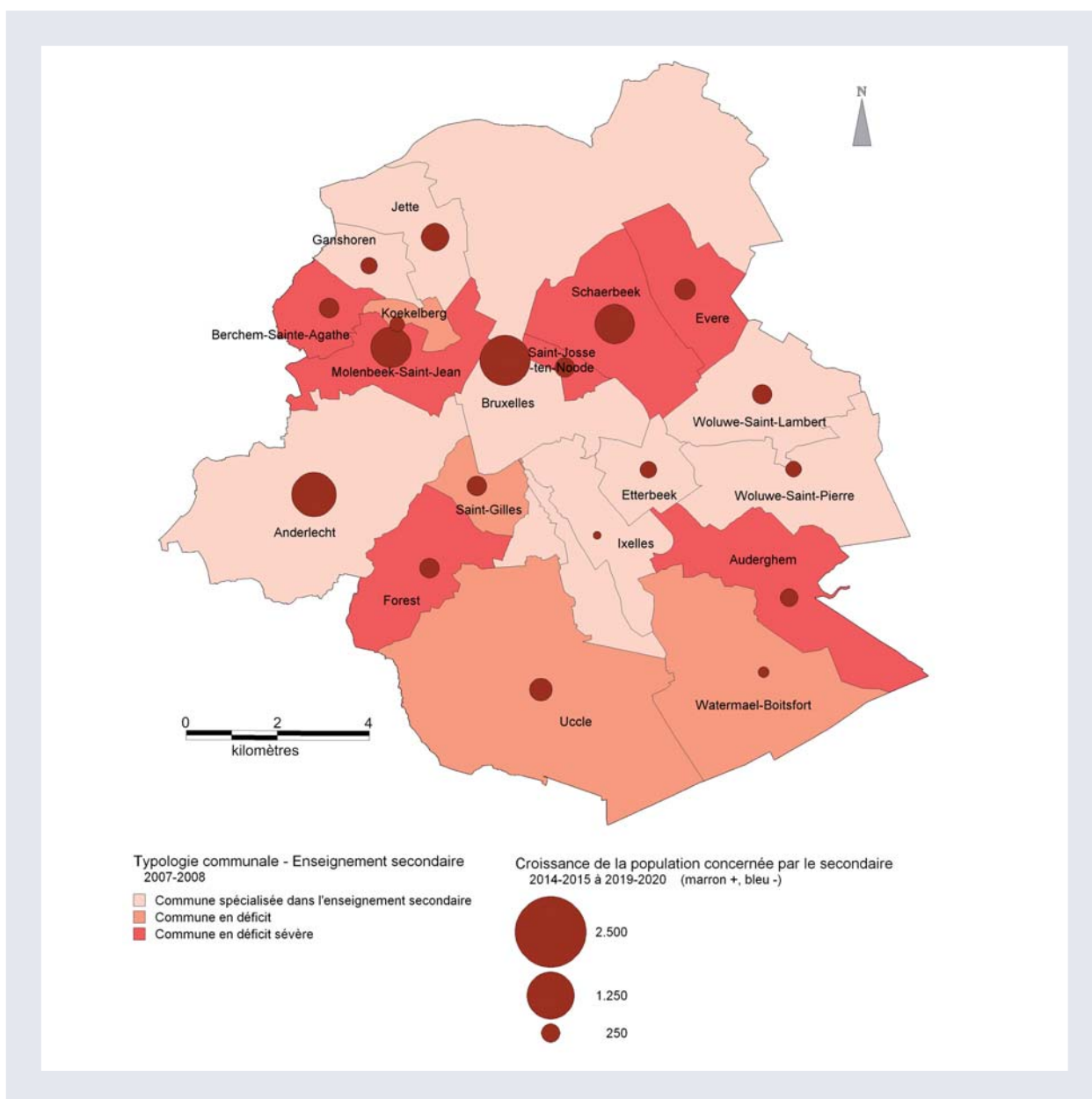
• Évolution de 2014-2015 à 2019-2020

De 2015 à 2020, le nombre d'enfants bruxellois concernés par le secondaire augmentera de près de 7 807 étudiants soit plus fortement que durant la période précédente. Le nombre total d'étudiants dans le secondaire bruxellois passerait ainsi de 94 380 étudiants à 102 187 étudiants soit une augmentation de 8,3 % sur ces cinq années. C'est donc durant la

période 2015-2020 que l'effort à porter en termes de créations d'écoles pour le secondaire sera le plus important.

À nouveau, les axes nord-est et nord-ouest ainsi qu'Anderlecht et la Ville de Bruxelles se caractérisent par une forte augmentation de la population scolaire communale.

CARTE 9 : Évolution absolue de la population concernée par le secondaire de 2014-2015 à 2019-2020



Source : IBSA - Communauté française et Communauté flamande - DGSIE  
Cartographie : IBSA

## 5. Les besoins en places scolaires et écoles au niveau communal d'ici à 2015 et 2020

### 5.1. Méthodologie et hypothèses

Une grande disparité dans les capacités d'accueil relatives d'une commune à l'autre est observable. Dans certaines communes, à cause du manque de place dans les écoles situées sur le territoire de la commune, une partie des enfants de la commune du maternel ou du primaire doivent se rendre dans une autre commune pour y suivre un enseignement. Ces enfants sont donc contraints de parcourir une distance plus grande car l'offre à proximité de leur domicile est insuffisante. La notion d'équité<sup>7</sup> propose de s'intéresser à cette question.

Une tendance à favoriser le rapprochement entre l'école et le domicile est par exemple illustrée dans le dernier décret inscriptions de la Communauté française de la première année du secondaire. Celui-ci retient notamment comme critère de départage la proximité entre le domicile de l'élève et l'école en cas d'inscriptions sur-numéraires. Par ailleurs, certaines communes accordent, explicitement ou non, la priorité aux enfants résidant dans la commune, notamment par un système de quota. Ainsi, la Ville de Bruxelles, au cours de la séance précitée de novembre 2009, a relevé son quota d'enfants domiciliés dans la commune de 60 % à 70 %. Il faut noter que ce critère ne prend tout son sens que lorsque le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles ce qui n'est pas rare en réalité. Mais surtout, il montre bien le souci de certains décideurs politiques de proposer des places d'écoles aux enfants de la commune et donc, de facto, à proximité de leur domicile.

Dès lors, afin de répartir les futures écoles à ouvrir sur le territoire régional, cette hypothèse d'équité est retenue. Ainsi, l'augmentation de la population scolaire bruxelloise (et donc en réalité les places à créer dans les écoles) sera répartie selon les différentes communes en tentant, pour 2015, d'offrir au moins une place par enfant dans une école de sa commune de résidence du niveau (maternel, primaire ou secondaire) qui lui correspond. Les communes en déficit sévère (capacité d'accueil relative inférieure à 1) seront donc ramenées, si possible, en communes simplement déficitaires en termes de places

c'est-à-dire rapprochées ou amenées à une place par enfant de la commune du niveau considéré.

Apportons immédiatement une précision importante quant au choix de cet objectif. Certaines communes, historiquement spécialisées dans l'enseignement et donc possédant largement plus d'une place par enfant résidant dans la commune pour le niveau scolaire concerné connaissent, elles-aussi, une pression importante sur leur enseignement, par exemple la Ville de Bruxelles et Anderlecht. Pour les décideurs de ces communes, l'hypothèse d'équité retenue peut sembler peu réaliste tant ils sont eux-mêmes confrontés à de nombreuses demandes d'inscriptions difficiles ou impossibles à satisfaire. Un aménagement basé sur l'hypothèse d'équité<sup>8</sup> retenue prévoit implicitement, au cours des années futures, un glissement d'élèves n'habitait pas les communes spécialisées dans l'enseignement mais y étudient vers un lieu de scolarisation situé dans leur commune de résidence. Ce phénomène ne se réalisera vraisemblablement que partiellement. Et l'augmentation de population dans les communes comme Anderlecht ou la Ville de Bruxelles pourrait donc maintenir une forte pression sur l'enseignement de ces communes. Il importe de conserver à l'esprit l'hypothèse retenue et ses limites en parcourant les pages qui suivent.

La capacité d'accueil actuelle des écoles correspond au nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la commune en 2009-2010, estimé à l'aide des projections démographiques de l'IBSA (Dehaibe et Laine, 2010) et des hypothèses exposées au point précédent.

Les écoles seront donc en priorité affectées de manière à réduire l'écart entre le nombre d'enfants de la commune en âge de fréquenter un niveau scolaire en 2015 puis 2020 avec le nombre de places disponibles dans cette commune en 2009-2010 pour ce même niveau d'enseignement. Le nombre d'écoles à ouvrir présenté ci-dessous doit être entendu comme un nombre d'écoles à ouvrir ou d'extension à réaliser d'écoles existantes.

<sup>7</sup> L'équité est une «configuration géographique qui assurerait à tous les mêmes conditions d'accès aux services publics, à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société» (Bret, 2008). Cette notion est fréquemment utilisée dans les projets d'aménagement du territoire.

<sup>8</sup> L'application brutale du principe d'équité pourrait conduire à la fermeture d'écoles dans certaines communes. Cette idée a évidemment été écartée.



## 5.2. L'enseignement maternel d'ici à 2015

Au niveau maternel, c'est sur la première période (jusque 2015) que l'effort à porter sera le plus important. Le tableau 3 en présente la distribution communale.

TABLEAU 3 : Nombre de places et d'écoles à créer dans le maternel d'ici 2014-2015

MATERNEL	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	Écart entre la population scolaire habitant chaque commune 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	Nombre de places en 2014-2015
Anderlecht	6019	675	600	3	6619
Auderghem	1340	77	0	0	1340
Berchem-Ste-Agathe	1139	111	100	1	1239
Bruxelles	9808	-868	0	0	9808
Etterbeek	1910	17	0	0	1910
Evere	1707	270	240	1	1947
Forest	2268	494	430	2	2698
Ganshoren	1388	-222	0	0	1388
Ixelles	2518	261	230	1	2748
Jette	2743	-93	0	0	2743
Koekelberg	1166	237	200	1	1366
Molenbeek-St-Jean	4443	2044	1790	9	6233
Saint-Gilles	1736	729	640	3	2376
Saint-Josse-ten-Noode	866	767	670	3	1536
Schaerbeek	5410	2363	2100	10	7510
Uccle	4332	-1174	0	0	4332
Watermael-Boitsfort	1169	-167	0	0	1169
Woluwe-St-Lambert	3467	-1398	0	0	3467
Woluwe-St-Pierre	2049	-451	0	0	2049
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>55479</b>	<b>3671</b>	<b>7000</b>	<b>34</b>	<b>62479</b>

Source : IBSA

La deuxième colonne «Nombre de places en 2009-2010 (projection)» indique le nombre d'élèves inscrits dans le maternel en 2009-2010 en extrapolant les chiffres de 2007-2008 à l'aide des projections communales de l'IBSA et des taux de scolarité du tableau 2.

La troisième colonne présente l'écart entre le nombre d'enfants de la commune concernés par le maternel en 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010 dans les écoles de cette commune. Si ce nombre est négatif, c'est qu'il y a plus de places que d'enfants de la commune concernés par le maternel.

À partir de cette information, la quatrième colonne répartit les places à ouvrir entre les communes déficitaires. Cette distribution s'effectue de manière proportionnelle à l'augmentation régionale de la population scolaire concernée par le maternel durant cette période qui se chiffre à 7 000 places. Les 7 000 places nécessaires sont utilisées pour ramener la capacité d'accueil relative proche de 1 pour toutes les communes de la Région.

En termes d'écoles (cinquième colonne) 34 écoles maternelles devraient ainsi être ouvertes. L'hypothèse d'écoles maternelles ayant une capacité maximale de l'ordre de 200 élèves a été retenue. Ces écoles sont dans la pratique fréquemment liées à des écoles primaires, elles sont parfois sur le même site. Il convient donc d'éventuellement lier les deux problématiques. En moyenne, dans ce scénario, les écoles maternelles ainsi créées compteraient 206 élèves.

Les chiffres qui ressortent du tableau 3 sont impressionnants : à Schaerbeek, ce n'est pas moins de 10 écoles maternelles qui devraient idéalement être ouvertes d'ici l'année scolaire 2014-2015. Il en faudrait 9 à Molenbeek-Saint-Jean.

Ce rapport n'avait pas pour objectif de lister les ouvertures prévues ou effectuées d'ici 2015. Le cas échéant, elles sont à décompter des chiffres repris dans les tableaux concernés<sup>9</sup>. Ces projets ne sont pas décomptés des tableaux 3, 4 et 5.

### 5.3. L'enseignement primaire d'ici à 2015

Sur la première période (jusqu'à 2015), l'effort à porter en primaire est énorme puisque 11 000 élèves supplémen-

taires rejoindront ce niveau d'enseignement. Il s'agit de l'effort le plus important à porter, tous niveaux confondus.

TABEAU 4 : Nombre de places et d'écoles à créer dans le primaire d'ici 2014-2015

PRIMAIRE	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	Écart entre la population scolaire habitant chaque commune 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	Nombre de places en 2014-2015
Anderlecht	9145	886	810	3	9955
Auderghem	2240	201	180	1	2420
Berchem-Ste-Agathe	1573	514	470	2	2043
Bruxelles	16444	-2690	0	0	16444
Etterbeek	3105	-336	0	0	3105
Evere	2341	785	720	2	3061
Forest	3476	755	690	2	4166
Ganshoren	2268	-447	0	0	2268
Ixelles	3474	328	300	1	3774
Jette	4637	-542	0	0	4637
Koekelberg	1726	198	180	1	1906
Molenbeek-St-Jean	6344	3036	2780	9	9124
Saint-Gilles	2491	1174	1080	4	3571
Saint-Josse-ten-Noode	1400	1081	990	4	2390
Schaerbeek	8274	2876	2640	9	10914
Uccle	7163	-1662	0	0	7163
Watermael-Boitsfort	1610	248	230	1	1840
Woluwe-St-Lambert	5229	1881	0	0	5229
Woluwe-St-Pierre	3415	-551	0	0	3415
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>86354</b>	<b>3973</b>	<b>11070</b>	<b>39</b>	<b>97424</b>

Source : IBSA

<sup>9</sup> *Le Soir* du 11/02/2010 annonce l'ouverture d'une école primaire et maternelle à Schaerbeek en 2013-2014. Quant à *La Capitale* du 01/03/2010, elle relate l'agrandissement d'une école à Molenbeek-Saint-Jean pour 2012 et l'ouverture d'une autre en 2015. Des projets sont également en cours à la Ville de Bruxelles et ailleurs.

Il faudra créer des places et donc des écoles dans 12 communes de la Région d'ici 2014-2015. C'est à Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek que les places à prévoir sont les plus nombreuses, plus de 2 500 dans les deux cas.

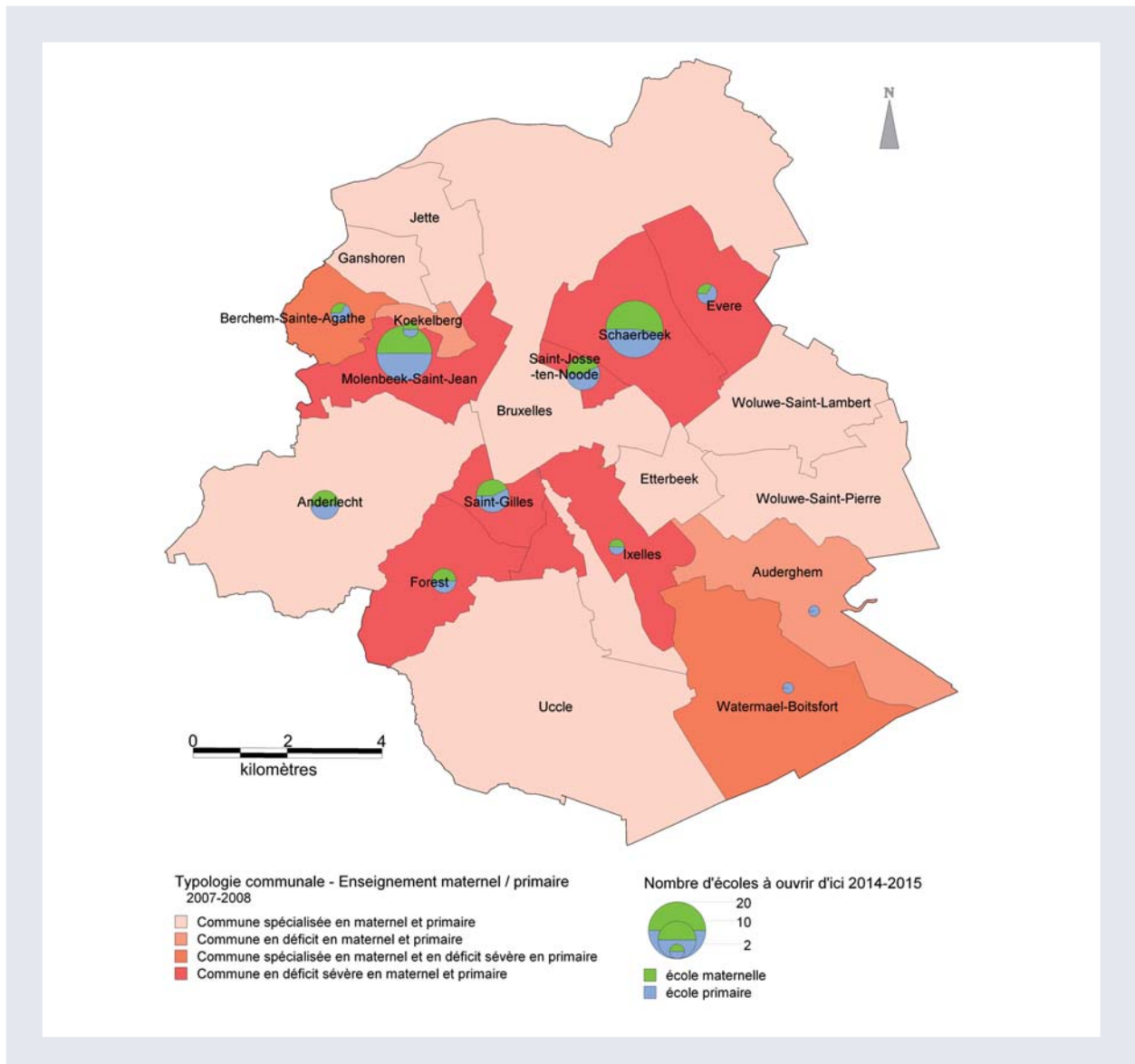
Les 11 070 places nécessaires sont réparties pour ramener la capacité d'accueil relative proche de 1 pour toutes les communes de la Région ce qui conduit à l'ouverture de pas moins de 39 écoles primaires.

Les écoles primaires retenues dans la modélisation ont une capacité maximale de l'ordre de 300 élèves. Ces écoles sont dans la pratique fréquemment liées à des écoles maternelles. En moyenne, dans ce scénario, les écoles primaires ainsi créées compteraient 284 élèves.

Les chiffres qui ressortent du tableau 4 sont, cette fois encore, impressionnants : à Molenbeek-Saint-Jean, 9 écoles primaires devraient idéalement être ouvertes d'ici l'année scolaire 2014-2015. Il en faudrait 9 également à Schaerbeek (compte non tenu des ouvertures prévues) et 4 à Saint-Josse-ten-Noode et Saint-Gilles.

Les implantations pour le maternel et le primaire ont été regroupées sur une même carte car elles sont fréquemment regroupées sur un même site. Le nombre total d'écoles à ouvrir fait cependant la distinction entre les deux niveaux d'enseignement. Pour rappel, la capacité de référence des écoles maternelles est de 200 élèves, 300 pour le primaire.

CARTE 10 : Écoles à ouvrir dans le maternel et le primaire d'ici 2015



Source et cartographie: IBSA

Cette répartition géographique (carte 10) permet d'identifier les zones où la construction d'écoles est souhaitée en gardant à l'esprit l'hypothèse d'équité. Au niveau primaire plus qu'au niveau maternel, les enfants d'une commune

peuvent bénéficier de l'ouverture d'une école dans une commune voisine. Sans surprise au vu de nos hypothèses, la plupart des écoles sont à ouvrir le long des axes nord-est et nord-ouest et, dans une moindre mesure, au sud-ouest.

## 5.4. L'enseignement secondaire d'ici à 2015

Sur la première période (jusqu'à 2015), l'effort à porter en secondaire est moins intense que pour les autres niveaux d'enseignement mais est bien réel : 4 700 élèves supplémentaires sont attendus d'ici l'année scolaire 2014-2015.

Le tableau 5 indique ainsi l'écart entre la population scolaire 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010.

TABLEAU 5 : Nombre de places à créer dans le secondaire d'ici 2014-2015

SECONDAIRE	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	Écart entre la population scolaire 2014-2015 habitant chaque commune et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015
Anderlecht	10862	-2299	0
Auderghem	2113	253	0
Berchem-Ste-Agathe	491	1446	Cf. tab. 6
Bruxelles	19318	-7497	0
Etterbeek	7201	-4678	0
Evere	1356	1453	Cf. tab. 6
Forest	1943	1491	Cf. tab. 6
Ganshoren	2158	-542	0
Ixelles	6806	-3452	0
Jette	3921	-322	0
Koekelberg	1274	102	Cf. tab. 6
Molenbeek-St-Jean	2758	4902	Cf. tab. 6
Saint-Gilles	3222	-388	0
Saint-Josse-ten-Noode	1426	836	Cf. tab. 6
Schaerbeek	7730	1387	Cf. tab. 6
Uccle	6284	-780	0
Watermael-Boitsfort	1869	5	0
Woluwe-St-Lambert	3858	-560	0
Woluwe-St-Pierre	5091	-2194	0
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>89678</b>	<b>-10836</b>	

Source : IBSA

Dans le tableau 5, les communes déjà bien pourvues sur le plan de l'offre de l'enseignement secondaire ne nécessiteront pas d'ouverture d'écoles. Là où des ouvertures sont nécessaires, les communes contigües ont été regroupées

en zone. En effet, l'étudiant du secondaire est plus mobile et n'hésite pas à franchir des distances plus importantes pour se rendre à son école. À chaque zone correspond une couleur dans le tableau 5.

Ainsi, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Evere forment l'axe nord-est. Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean forment l'axe nord-ouest et Forest compte un déficit nécessitant à lui seul l'ouverture d'une école secondaire. Le cas d'Auderghem, faiblement déficitaire

dans un environnement de communes offrant de bonnes capacités pour le secondaire permet de ne pas y envisager prioritairement l'ouverture d'une école secondaire.

Le tableau 6 reprend ces trois zones.

TABLEAU 6 : Nombre d'écoles à créer dans le secondaire d'ici 2014-2015

SECONDAIRE	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	Écart entre la population scolaire 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	Nombre de places en 2014-2015
Evere Saint-Josse-ten-Noode Schaerbeek	10512	3675	1500	2	12012
Berchem-Ste-Agathe Koekelberg Molenbeek-St-Jean	4522	6450	2600	3	7122
Forest	3858	-560	600	1	4458
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>89678</b>	<b>-10836</b>	<b>4700</b>	<b>6</b>	<b>94378</b>

Source : IBSA

Alors que près de 11 000 places seraient nécessaires pour obtenir dans ces 3 zones une capacité d'accueil relative égale à l'unité, seules 5 500 nouvelles places sont à prévoir, correspondant aux 5 500 élèves supplémentaires du second-

naire attendus d'ici 2015. Cela signifie 1 700 places à créer au nord-est, 3 100 au nord-ouest et 700 à Forest. Et donc respectivement de l'ordre de deux, trois et une école secondaire, de capacité moyenne de 700 à 1 000 étudiants.

## 5.5. Les besoins en places scolaires et écoles sur la période 2015-2020

Pour rappel, cette période se marquera encore par une forte augmentation de la population scolaire. Celle-ci compterait 20 000 élèves supplémentaires de tous niveaux sur cette période. La croissance de la population scolaire dans le maternel serait modérée avec 2 000 élèves supplémentaires, elle resterait forte dans le primaire avec 10 000 élèves en plus et culminerait à 8 000 étudiants surnuméraires en secondaire.

Ces scénarios reposent sur des projections de la population et de la population scolaire qui sont de moins en

moins fiables à mesure que l'on avance dans le temps. Mais surtout, les scénarios d'ouvertures d'écoles reposeront sur ce qui a été effectué d'ici à 2015 et comment la population scolaire se sera répartie entre ces nouvelles écoles.

Ces projections montrent cependant à coup sûr qu'aux ouvertures prévues d'ici à 2015 ne succédera pas une vague de fermetures ou de pénurie d'élèves quelques années plus tard, bien au contraire.

## Conclusion

La saturation actuelle des écoles bruxelloises, principalement en maternelle et au début du primaire est la conséquence de l'essor démographique en cours.

Les prévisions démographiques de l'IBSA, basées sur celles du Bureau Fédéral du Plan et de la DGSIE, montrent que cet essor va aller s'amplifiant pour les âges concernés par l'enseignement. Il va continuer en maternelle dans les cinq années à venir, se propager en primaire sur la même période et jusqu'en 2020 au moins puis toucher le secondaire, principalement à partir de 2015.

Les priorités d'ouverture d'écoles sont donc incontestablement les suivantes :

1. écoles maternelles et primaires
2. écoles secondaires

Tout comme des particularités liées à l'enseignement (type général, technique, professionnel pour le secondaire, ordinaire ou spécial pour le maternel ou le primaire) peuvent amener à prévoir des solutions spécifiques locales dans l'ouverture des écoles, la particularité de la Région bruxelloise où les écoles sont francophones ou néerlandophones engendre à son tour des variations locales particulières. À cet égard, l'étude de Janssens (2009) dresse un tableau complet des besoins dans l'enseignement néerlandophone primaire et maternel dont les conclusions en termes de nombre d'écoles à ouvrir rejoignent l'ordre de grandeur avancé dans la présente étude, si l'on tient compte des différentes projections de population utilisées.

L'étude de Janssens pointait un élément important à souligner car il se présentera rapidement dans la pratique : les écoles sont confrontées à des obstacles multiples à l'ouverture de nouveaux sites. Ainsi, les écoles néerlandophones, incitées depuis plusieurs années par la Communauté flamande à ouvrir de nouveaux sites ou à s'agrandir à Bruxelles pointent comme obstacles très importants les éléments suivants dans les projets d'extension des sites existants :

1. un financement peu clair des travaux ;
2. des coûts supplémentaires attendus après la construction ;
3. la durée excessive d'un tel projet ;
4. les problèmes d'obtention de permis de bâtir et autres obstacles administratifs (sécurité, législation...).

Enfin, les écoles relèvent également les capacités de l'infrastructure commune (réfectoires, cours de récréation) qui pourraient se révéler insuffisantes en cas de simple extension.

Certes, tous ces obstacles ne peuvent être levés mais ils sont le signe que les écoles qui souhaiteraient réaliser des extensions pourraient être aidées pour réaliser ce projet.

En synthèse, le tableau 7 traduit l'augmentation de population scolaire durant les deux périodes retenues.

**TABEAU 7 : Accroissement de la population scolaire au cours des dix années à venir**

	Maternel	Primaire	Secondaire
Sur la période 2010 à 2015	+7 000	+11 000	+4 700
Sur la période 2015 à 2020	+2 000	+10 000	+7 800
<b>Sur la période 2010 à 2020</b>	<b>+9 000</b>	<b>+21 000</b>	<b>+12 500</b>

Source : IBSA

Les chiffres de création d'écoles peuvent donner le vertige : d'ici à 2015, tous niveaux confondus, ce n'est pas moins de 79 écoles qui devraient être ouvertes sur le seul territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Il en faudrait 34 dans le maternel (de 200 places), 39 dans le primaire (de 300 places) et 6 grandes écoles dans le secondaire (de 700 à 1 000 places).

L'ampleur de l'effort à fournir est telle que l'ouverture d'écoles doit être encouragée sur tout le territoire. En particulier, Anderlecht et la Ville de Bruxelles seront confrontées à une forte augmentation de leur population communale concernée par l'enseignement mais leur offre importante actuelle de places scolaires a conduit, sur la base de nos hypothèses, à n'ouvrir que peu ou pas d'écoles. Il faudra donc rester attentif à ce point.

Les perspectives de population pour 2020 indiquent que ces ouvertures ne se feront pas en vain, la population scolaire de ces trois niveaux augmentera encore durant la période 2015-2020 même si ce ne sera que légèrement en maternelle.

Ce défi de l'essor démographique est aussi une opportunité : celle d'ouvrir, par souci d'équité, ces nouvelles écoles là où l'offre scolaire est actuellement la plus faible, en particulier dans le maternel et le primaire, niveaux d'enseignement où la proximité domicile-école est la plus importante.

## Bibliographie

- 
- Bret B. (2008), «Équité territoriale», encyclopédie hypergéométrie, [www.hypergeo.eu](http://www.hypergeo.eu).
  - Bureau Fédéral du Plan et Direction générale Statistique et Information économique (2008), «Perspectives de population 2007-2060», Planning Papers N° 105, Bureau fédéral du Plan.
  - Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (2009), «L'enseignement francophone en Région de Bruxelles-Capitale», mars 2009.
  - Dehaibe X. et B. Laine (2010), «Projections démographiques bruxelloises 2010-2020», Cahiers de l'IBSA n°1, Éditions IRIS.
  - Etnic (2007), «Perspectives de populations scolaires 2006-2007 à 2024-2025» Rapport annuel, Etnic.
  - Halleux J.-M., Rixhon G., Lambotte J.-M. et B. Merenne-Schoumaker, (2007) «Les navettes scolaires en Belgique : situation en 2001 et évolution 1991-2001», Statistics Belgium Working Paper n°16, Bruxelles.
  - Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2010), «Indicateurs statistiques de la Région Bruxelloise 2009», Éditions IRIS.
  - Janssens R. (2009), «Onderzoek naar de capaciteit van het Nederlandstalig basisonderwijs in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest», BRIO, Vlaamse Gemeenschapscommissie, 204 p.
  - Janssens R. Carlier D. et P. Van de Craen, (2009), «États généraux de Bruxelles. L'enseignement à Bruxelles», Brussels Studies, Note de synthèse n°5, 19 janvier 2009, IRSIB.
  - Ministère de la Communauté française et Etnic (2009), «Les indicateurs de l'enseignement 2009», Communauté française et Etnic.
  - Studiedienst van de Vlaamse Regering (2009), «Vrind 2009» Vlaamse Overheid.
-



## Liste des cartes

CARTE 1 :	Typologie de la capacité d'accueil relative dans l'enseignement maternel en 2007-2008	13
CARTE 2 :	Typologie de la capacité d'accueil relative dans l'enseignement primaire en 2007-2008	16
CARTE 3 :	Typologie de la capacité d'accueil relative dans le secondaire en 2007-2008	19
CARTE 4 :	Évolution absolue de la population scolaire concernée par le maternel de 2009-2010 à 2014-2015	22
CARTE 5 :	Évolution absolue de la population scolaire concernée par le maternel de 2014-2015 à 2019-2020	23
CARTE 6 :	Évolution absolue de la population scolaire concernée par le primaire de 2009-2010 à 2014-2015	25
CARTE 7 :	Évolution absolue de la population scolaire concernée par le primaire de 2014-2015 à 2019-2020	26
CARTE 8 :	Évolution absolue de la population scolaire concernée par le secondaire de 2009-2010 à 2014-2015	28
CARTE 9 :	Évolution absolue de la population scolaire concernée par le secondaire de 2014-2015 à 2019-2020	29
CARTE 10 :	Écoles à ouvrir dans le maternel et le primaire d'ici 2015	33

## Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 :	Évolution de la population scolaire par niveau en Région de Bruxelles-Capitale	6
GRAPHIQUE 2 :	Comparaison de l'évolution de la population scolaire du maternel et du nombre d'enfants concernés par le maternel en Région de Bruxelles-Capitale	11
GRAPHIQUE 3 :	Capacité d'accueil relative dans le maternel en 2007-2008	12
GRAPHIQUE 4 :	Comparaison de l'évolution de la population scolaire du primaire et du nombre d'enfants concernés par le primaire en Région de Bruxelles-Capitale	14
GRAPHIQUE 5 :	Capacité d'accueil relative dans le primaire en 2007-2008	15
GRAPHIQUE 6 :	Comparaison de l'évolution de la population scolaire du secondaire et du nombre d'enfants concernés par le secondaire en Région de Bruxelles-Capitale	17
GRAPHIQUE 7 :	Capacité d'accueil relative dans le secondaire en 2007-2008	18
GRAPHIQUE 8 :	Projection de la population scolaire du maternel en Région de Bruxelles-Capitale	21
GRAPHIQUE 9 :	Projection de la population scolaire du primaire en Région de Bruxelles-Capitale	24
GRAPHIQUE 10 :	Projection de la population scolaire du secondaire en Région de Bruxelles-Capitale	27

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 :	Population scolaire totale par commune selon le niveau	5
TABLEAU 2 :	Taux de scolarisation des classes d'âge en fonction des niveaux	10
TABLEAU 3 :	Nombre de places et d'écoles à créer dans le maternel d'ici 2014-2015	31
TABLEAU 4 :	Nombre de places et d'écoles à créer dans le primaire d'ici 2014-2015	32
TABLEAU 5 :	Nombre de places à créer dans le secondaire d'ici 2014-2015	34
TABLEAU 6 :	Nombre d'écoles à créer dans le secondaire d'ici 2014-2015	35
TABLEAU 7 :	Accroissement de la population scolaire au cours des dix années à venir	36



© 2010 Région de Bruxelles-Capitale – Tous droits réservés

E.R.: F. Résimont, Secrétaire général  
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,  
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

éditions IRIS – D/2010/6374/199

